

LE MONDE ILLUSTRÉ

ABONNEMENTS:

Us. et. \$3.00 - - - Six mois. \$1.50
Quatre mois, \$1.00, payable d'avance
Vendu dans les dépôts - - 5 cents la copie

12^{ME} ANNÉE, No 605.—SAMEDI, 7 DECEMBRE 1895

BERTHIAUME & SABOURIN, PROPRIETAIRES.
BUREAUX, 42, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTRÉAL.

ANNONCES:

La ligne, par insertion - - - - 10 cents
Insertions subséquentes - - - - 5 cents
Tarif spécial pour annonces à long terme



M. ALEXANDRE DUMAS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, DÉCÉDÉ

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL. 7 DECEMBRE 1895

SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-Nous, par Léon Ledieu. — Nos gravures : Arthémis et Jeune fille à l'éventail ; Alexandre Dumas, décédé. — Carnet du *Monde Illustré*. — Nouvelle (avec gravure) : Méprise, par Y. de Montigne. — L'édifice américain "Sûreté". — Poésie : La chanson de Madeleine, par Joseph Melançon. — A bâtons rompus, par Garton-P. Labat. — Caricature anglaise. — La vie de famille, par Blanche de Géry. — Galerie échiquienne : M. C. Germain (avec portrait). — Notes et faits. — Coup de billard. — Nouvelles à la main. — Choses et autres. — Jeux et récréations. — Feuilleton : La mendiante de Saint-Sulpice, par Xavier de Montépin.

GRAVURES.—Portrait de M. Alexandre Dumas, fils, décédé. — Consécration de l'église Sainte-Anne, Mattawa (Ontario) : Le clergé qui assistait à la cérémonie ; Vues extérieure et intérieure de l'église. — Portrait de J.-Bte-E. Poirier. — Beaux-Arts : Arthémis. — L'édifice américain "Sûreté". — Beaux-Arts : Jeune fille à l'éventail. — Portrait de M. B. Germain.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

NOS PRIMES

LE CENT TRENTE-HUITIÈME TIRAGE

Le cent trente-huitième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ, (numéros datés du mois de NOVEMBRE), aura lieu samedi, le 7 DECEMBRE, à 2 hrs de l'après-midi, dans nos bureaux, 42, Place Jacques-Cartier.

Le public est instamment prié d'y assister.



AVEZ-VOUS pourquoi, chaque jour que le bon soleil, l'une des lampes minuscules du salon du Père Éternel, nous amène, savez-vous pourquoi j'achète *La Presse* et je la lis avec intérêt, surtout aux approches des gelées et des neiges de décembre ?

D'abord, parce que cela me plaît. Ensuite, parce que j'ai toujours gardé le

souvenir que le soir de la fondation de ce grand journal, nous n'étions—à part bien entendu de M. Blumhart, son propriétaire—que deux pour le rédiger, Provencher, majuscule, et moi, minuscule.

Mais, plus j'y pense, plus je relis la phrase précédente et plus je vois que pour la comprendre il me faut vous donner quelques lignes de détails.

Un jour, vers deux heures vingt-sept minutes trois quarts, sans garantie de mesure précise, comme disent les notaires, on vint nous annoncer que *Le Monde* était vendu et comme j'étais du *Monde* à cette époque, en 1885, si ma mémoire n'est pas trop avariée, cette nouvelle m'intéressait au plus haut point.

Un journal ne se vend pas généralement corps et biens et, comme on n'avait vendu que le titre de celui-là, je me demandais ce que les journalistes du dit papier-nouvelles allaient devenir.

C'est alors que M. Blumhart—bast ! il me permettra bien de dire Blumhart, tout court, il m'a rendu assez de services pour cela—que Blumhart, réunit le personnel de la rédaction et dit à peu près :

—Mes amis, j'ai vendu mon journal, j'en fais paraître un nouveau demain soir, quels sont ceux d'entre vous qui veulent rester avec moi.

Silence, regards échangés... bref, tout le monde se tait, sauf Provencher et votre pâle chroniqueur.

Le lendemain, *Le Nouveau Monde* paraissait dans les dépôts et sur la voie publique.

Le surlendemain, procès intenté à Blumhart, pour avoir pris le titre d'un journal défunt.

Notre nouveau *Nouveau Monde* eût cependant quatre numéros et j'en conserve précieusement la collection "complète". Elle vaut cent fois son pesant d'or aujourd'hui.

*** La cinquième aurore parut en même temps que *La Presse* et je crois que cette création de Blumhart a fait son petit bonhomme de chemin, si j'en juge par sa circulation.

Quelques semaines plus tard la rédaction avait un personnel comme aucun journal n'en a maintenant : Blumhart, Dansereau, Savary, Provencher, Achintre, Helbronner, Charette, Charbonneau, Hennessay, Dérome et dix autres, une vraie rédaction.

Quels succès ! Que de souvenirs ! Vous comprenez maintenant pourquoi j'achète *La Presse*, puisqu'on ne me l'envoie pas avec le signe cabalistique GR, qui veut dire "gratuit".

Je l'achète et je la lis surtout dans ces soirs d'automne, vous disais-je en commençant, mais, je vous jure, sur la tête de votre belle mère, que n'est pas pour les nouvelles politiques, ni pour savoir si Gauthier est un fou doublé d'une canaille, pas plus que pour me renseigner sur le prix du hareng ou des navets, mais tout simplement parce qu'elle a ouvert un comptoir spécial, celui des étrennes aux enfants pauvres et qu'elle a convié le public à les donner—les étrennes, pas les enfants.

La première fois que cet appel a été fait, je me suis demandé s'il allait réussir. Vous savez son succès.

C'est que le public est un drôle de bonhomme, un bonhomme que je connais, qui me connaît et qui me refuserait cent piastres si je les lui demandais, mais, voyez-vous, qu'on lui parle un beau matin de cadeaux à faire aux petits enfants et le voilà qui devient papa, comme un m'sieu,—une locution qui n'est pas bête—et qu'il vide son porte-monnaie avec une désinvolture admirable.

Et c'est pourquoi je suis avec intérêt toutes

les nouvelles relatives à cette entreprise, toute désintéressée de la part du journal, et dont les résultats vont faire tant d'heureux.

*** Cependant, malgré toute mon admiration et aux milieu des cris de joie enfantine que j'entends d'avance, voici qu'une plainte frappe mon oreille, plainte terrible, il me semble que quelqu'un demande du pain.

Les enfants pauvres sautent et jouent avec les étrennes des donateurs de *La Presse*, mais les parents... ont-ils de quoi manger et papa Janvier va-t-il les oublier ?

Avez-vous jamais eu faim, mais une faim d'abandonné, par manque de tout, dans l'isolement, une faim de miséreux ?

Non, alors, allez à Londres et là, en vous dira qu'il y a dans cette ville immense un million d'hommes, de femmes et d'enfants qui ne savent pas s'ils mangeront dans la journée et où ils coucheront le soir.

Ceci se passe dans le pays des millionnaires, des Marlborough etc., etc.,

Mais la misère n'est pas localisée dans cette capitale, elle existe partout, la misérable, au Canada comme ailleurs.

L'autre jour, à Québec, une femme a été trouvée dans un grenier, près de sa fille morte. La mère n'avait pas de quoi manger et ne pouvait par conséquent pas acheter la triste boîte de bois qui devait contenir les restes de son enfant.

A Montréal, il y a des cas de misère à faire pleurer, et les plus tristes cas sont ceux des pauvres honteux, que l'on ignore, que la société de Saint-Vincent de Paul ne connaît pas, parce qu'ils se cachent.

Oh ! ceux-là sont les pires !

*** Ne pourrait-on pas s'arranger de manière à couvrir ces cas, ou plutôt à les prévenir ?

Dans les villages et les municipalités peu importantes, tout le monde se connaît, chacun sait à peu près la position de fortune de ses voisins, le problème n'existe pas et si une famille est malheureuse, on en est aussitôt informé, mais il n'en est pas de même dans les villes.

Je n'ignore pas que les institutions de bienfaisance font tous leurs efforts pour venir en aide aux pauvres, mais encore faut-il les connaître pour leur porter secours.

Il me semble que cette mission de découvrir les cas de pauvreté devrait incomber à la police des cités.

Chaque policeman ne pourrait-il par arriver à avoir, en peu de temps, une connaissance exacte de la position de chaque famille de son quartier, prendre note des renseignements qu'il recueille et les communiquer au bureau central qui en ferait un dossier que l'on pourrait consulter ?

Ces braves gens bien vêtus et assez bien payés qui passent leur temps à bayer aux corneilles dans nos rues auraient ainsi une occupation peu fatigante et utile à la société, car, en parodiant un peu les vers de Nadaud :

C'est un métier peu difficile
Garantir la propriété,
Défendre les champs et la ville
Du vol et de l'iniquité.

En un mot, ne pourrait-on pas préserver de l'ankylose le cerveau inerte des policemen, en faisant fonctionner quelques uns de ses lobes ?

Je n'ignore qu'il est de règle de dire à nos gardiens de la paix de s'occuper un peu de ces choses, mais on sait aussi qu'ils ne le font que d'une manière très platonique.

Si l'on arrivait enfin à être bien renseigné, *La Presse* pourrait alors compléter son œuvre et donner du pain aux parents pauvres, en même temps que des étrennes à leurs enfants et le jour de l'an serait vraiment un jour désiré, un jour de bonheur, un rayon de soleil dans la nuit des tristes logis des fonds de cours humides.

* * Un brave homme, qui s'est découvert tout seul, un homme simple qui ne souffre ni de la faim ni du manque d'argent, c'est M. Wade, de Québec — Wade veut dire patauger — qui a publié dernièrement une lettre qui a fait quelque bruit dans la vieille cité de Champlain.

Ce monsieur a mis la main à la plume, comme disent les paysans, pour informer le public que le secrétaire de la Chambre de Commerce l'avait blessé en lui envoyant un avis de convocation d'assemblée, en français.

En français !

M. Wade trouve qu'il n'y a pas de sens commun à employer la langue française dans les affaires commerciales, et la meilleure preuve qu'il donne de son dire est que plusieurs membres de la Chambre de Commerce ne comprennent pas le français.

M. Wade — je vous répète que Wade veut dire patauger — a voulu sans doute faire de l'esprit, mais il semble avoir oublié qu'un de ses compatriotes — pas un sot — Swift a dit un jour : " L'esprit anglais est extrême en tout, quand il ne descend pas à la cave, il monte au grenier."

M. Wade a eu le tort de descendre à la cave.

M. Edouard Garneau, président de la Chambre de Commerce, lui a répondu d'une manière très fine et très caustique, et les rieurs ont été de son côté.

D'autre part, les journaux de Québec ont un peu malmené l'auteur de l'étrange missive, qui n'a eu qu'un résultat : celui de lui donner un moment de popularité dont personne n'est jaloux.

On ne s'amuse pas d'une manière délirante à Québec, et ce petit incident a fait rire pendant deux jours.

C'est toujours ça de gagné, et la langue française ne s'en porte que mieux.

* * Chaque pays a ses idées, ses mœurs et ses habitudes, a dit un écrivain qui n'a pas dû faire grand effort d'imagination pour pondre cette phrase, car il suffit d'avoir voyagé tant soit peu pour reconnaître la vérité qu'elle contient.

En France, et nombre d'autres pays, quand un mari est trompé, la première idée qui lui jaillit du cerveau est de se mettre à la poursuite du séducteur de sa femme et de l'occire dans des formes plus ou moins extra-légales.

L'Anglais, plus pratique, recherche aussitôt le misérable qui a fait désertir le domicile conjugal à sa bien-aimée moitié, et lui demande de l'argent.

C'est ce qui vient d'avoir lieu, paraît-il, dans notre province, où un monsieur, blessé dans son honneur de mari, a réglé l'affaire moyennant dix mille piastres que lui a versées l'autre monsieur, auteur de tout le mal.

Quant à la dame, elle s'en ira planter sa tente partout ailleurs qu'au domicile légal.

Lequel des deux agit le plus sagement, de celui qui veut envoyer chez Pluton le séducteur de son épouse, ou de l'autre qui lui réclame tout simplement une indemnité pour les ennuis causés et qui dit à sa femme d'aller se faire pendre où elle voudra ?

Cette question n'a pas de réponse possible,

je crois, car tout dépend du caractère, de l'éducation, du tempérament du principal intéressé, en même temps que du milieu dans lequel il a vécu.

Quoi qu'il en soit, l'exemple que je viens de citer n'en est pas moins très curieux à constater.



NOS GRAVURES

ARTHÉMIS ET JEUNE FILLE A L'ÉVENTAIL

Voici deux nymphes juvéniles et gracieuses qui pourraient changer de costume, de pose et d'accessoires, sans que leur beauté en soit dénaturée. La Diane de M. Aviat pourrait passer son javelot à la jeune fille de Mme Huillard, et celle-ci lui prêterait son éventail sans qu'Actéon s'en plaigne, car l'une et l'autre sont vraiment charmantes dans leur pimpante modernité et dans leur élégance pareille au point d'en être presque symétrique.

Le beau corps de Phœbé
La blonde,
Dans la mer est tombé...

N'est-il pas permis de croire, en voyant ces deux jolies toiles, qu'après ce terrible plongeon, il a plu à la déesse de se réincarner dans quelques Parisiennes à la fin de ce siècle ?

ALEXANDRE DUMAS, FILS, DÉCÉDÉ

Dans notre précédent numéro, nous annonçons la mort de ce célèbre académicien. Nous rééditons aujourd'hui son portrait, selon que nous l'avions promis.

Alexandre Dumas, fils d'Alexandre, naquit à Paris le 28 juillet 1824. Il meurt donc à l'âge de soixante-onze ans.

Romancier d'un grand talent, il publia avec succès différents ouvrages.

L'œuvre qui contribua le plus à sa réputation est sans contredit *La Dame aux Camélias*, dont il fit une adaptation pour la scène et qui eut de nombreuses représentations.

Le célèbre compositeur Verdi prit le sujet de ce roman pour son opéra *La Traviata*.

M. Alexandre Dumas a été plusieurs fois élu président de la Société des auteurs dramatiques, et fut admis comme membre de l'Académie française le 11 février 1875. Il a été promu officier de la Légion d'honneur le 7 août 1867.

C'est le mercredi soir le 27 novembre, à huit heures, que Dumas a rendu le dernier soupir. Il a demandé de lui éviter les funérailles militaires et les discours sur sa tombe.

CARNET DU "MONDE ILLUSTRÉ"

Le Parlement fédéral est définitivement convoqué, pour la dépeche des affaires, au jeudi 2 janvier 1896.

Sir William Hingston a définitivement accepté d'être le candidat conservateur pour la prochaine lutte fédérale dans Montréal-centre.

Des nouvelles reçues à l'archevêché d'Ottawa annoncent que Mgr l'archevêque Duhamel est heureusement parvenu à Rome. Ses compagnons de route, MM. les abbés Lombard et Forget sont partis voyager en Terre Sainte.

On télégraphie de Shanghai que l'importante mission française de Luï Siang vient d'être détruite par des pirates

chinois, en l'absence de la canonnière française, qui a coutume de stationner aux environs et la protéger.

Les dates viennent d'être fixées pour deux des élections fédérales partielles à faire. Celle de la division Ontario-nord se fera le 12 décembre, l'appel nominal ayant eu lieu le 5. Dans Cardwell, appel nominal le 17 et votation le 24 décembre.

Le meurtrier Azarie Gauthier ayant comparu devant ses pairs a été jugé incapable de subir son procès criminel, pour cause d'insanité. Il a été condamné à l'internement dans une maison de santé jusqu'à ce qu'il ait récupéré ses esprits ou qu'il y soit mort.

Au consistoire secret tenu jeudi de la semaine dernière, et présidé par Sa Sainteté Léon XIII, NN. SS. Boyer, archevêque de Bourges et Perraud, de l'Académie Française, évêque d'Autun, dans l'église de France, ont été prononcés aux honneurs du cardinalat.

Mgr l'archevêque Cleary, de Kingston, vient d'écrire une lettre à la presse de sa ville archiépiscopale pour protester contre l'insinuation lancée dans le public que le journal catholique irlandais *Canadian Freeman* est son organe officiel ou même officieux. Sa Grandeur fait des vœux pour que justice soit rendue à la minorité manitobaine.

La Cour Supérieure, siégeant en révision à Montréal, vient de confirmer le jugement du tribunal de première instance, déboutant l'action en dommages de \$50,000 intentée par la compagnie de publication du *Canada-Review* contre Mgr Fabre, archevêque de Montréal. Des trois juges composant le tribunal deux ont soutenu ce sentiment, les honorables MM. Tait et Taschereau ; le juge Archibald différant d'opinion.

La Législature de Québec, sur motion de l'honorable M. L. P. Pelletier, secondé par divers députés, particulièrement MM. Chicoyne, de Wolfe, et Cartier, de Saint-Hyacinthe, vient de décider que les diverses associations de bienfaisance de la province devront faire rapport de leurs opérations annuellement au gouvernement, tout comme les assurances. C'est une bonne mesure, car le développement excessif de ces institutions, excellentes en elles-mêmes, et la concurrence qu'elles se font nécessairement, sembleraient menacer d'un krach désastreux, à défaut de contrôle suffisant, la petite épargne en notre province.

On vient d'inaugurer, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, de Montréal, à l'ombre de l'église paroissiale, un splendide bâtiment qui servira de refuge aux malades, aux orphelins, aux vieillards et aux infirmes. C'est au zèle et à l'initiative du curé, le révérend M. Auclair, que cette majestueuse construction doit sa naissance. Elle fait honneur à lui et à la générosité de ses paroissiens.

L'inauguration a été marquée par un grand banquet de mille convives auquel assistaient et ont parlé plusieurs de nos concitoyens les plus distingués, notamment Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, M. Chapleau, les honorables juges Jetté, Mathieu, Gill, Desnoyers, etc., etc.

PETITE POSTE EN FAMILLE.—*Jos. M.*, Montréal.—Jolie poésie, passera dans un prochain numéro.

A. S., Sainte-Thérèse.—C'est vrai, pardon, mais nous allons tâcher de réparer au plus tôt l'omission. Seulement, il y a tant de requérants... Il faut savoir attendre.

Eug. M., Springfield, Mass.—Envoyez ces articles, nous publierons, autant que possible. Abonnement, \$3 par an. Envoyez-nous le *Citizen*, échange.

F. P., Saint-Benoît.—Reçu article, superbe. Publierons avec grand plaisir, mais avec une photographie plus nette, que nous allons nous procurer.

Aimée Patrie.—Depuis que vous nous avez faussé compagnie est survenue à nos bureaux une correspondance qui cherche à vous atteindre, estimée mais trop éphémère collaboratrice. Facilitez-vous, en divulguant votre retraite, le succès des efforts que fait ce chercheur intéressé !..

Karoli.—Nous le ferons, si la chose nous devient absolument possible.

E. A., Montréal.—Envoyez d'abord votre copie et nous jugerons de ce qu'il y a à faire.



Et, riant sous cape, elle fit cinq pas, et lui envoya un gentil baiser.—(Page 476, col. 2.)

MEPRISE

(Composition et dessin de Edmond-J. Massicotte)

Il était cinq heures du soir.

Malgré le froid sec de ce premier jour de janvier, les promeneurs se faisaient rares sur la Butte des Charbonniers, le boulevard le plus fréquenté de Chartres.

L'allumeur du gaz allait d'un pas pressé, enflammant chaque lanterne d'un mouvement machinal et rapide. Quelques personnes, désireuses d'être arrivées, traversaient hâtivement pour rentrer chez elles, peut-être aussi pour se rendre à quelque dîner de famille, car c'est le jour par excellence où les tables s'allongent.

Seul, un couple élégant, bien emmitoufflé dans de chaudes fourrures, suivait la longue allée sans précipitation. Ils causaient intimement, ceux-là, se serrant l'un près de l'autre, moins pour échapper au froid extérieur que pour sentir qu'ils s'appartenaient.

Ils étaient mariés depuis trois ans, un vrai mariage d'inclination, comme on en rencontre peu. Il l'avait connue presque enfant, à sa sortie de pension, alors que lui venait de quitter l'école avec le titre d'ingénieur. Leur amour avait grandi et s'était fortifié de quatre années d'attente.

Aussi, comme la vie leur paraissait bonne et douce, maintenant.

Cinq coups résonnèrent à l'horloge de la magnifique cathédrale.

—Déjà ! pensa Germaine, et moi qui " lui " avais tant recommandé d'être chez moi à cinq heures et demie ; vite, il faut que je rentre.

Puis, tout haut :

—Mon Roger, je te quitte, j'ai absolument affaire en ville. Continue à te promener en fumant un cigare, et, dans trois quarts

d'heure, viens me trouver à la maison, je serai rentrée.

—Mais c'est une punition que tu m'imposes là, vilaine ; je vais geler ici, sans " toi."

—Et avec moi ?... fit-elle malicieusement... on grille ?

—De t'embrasser, répondit-il en retenant le bras qui voulait quitter le sien. Tiens, sois gentille, sacrifie-moi tes commissions et rentrons ensemble. Veux-tu ?

—N'essaie pas de m'attendrir ; ce que j'ai à faire ne peut se remettre.

—Eh bien ! permets-moi de t'accompagner, supplia-t-il plaisamment, je serai si discret... Tu entreras toute seule dans les magasins, et moi, je resterai à la porte.

—Non, non, c'est impossible.

En riant sous cape, avec un petit air mystérieux, elle se dégagea rapidement, fit cinq pas se retourna pour lui jeter du bout des doigts un gentil baiser et s'enfuit.

Monter la garde pendant trois quarts d'heure sur ce boulevard... c'était une perspective peu gaie.

Il pensait cela et la suivait toujours des yeux :

—Que peut-elle bien avoir de si important et de si pressé à pareille heure ? Si je l'accompagnais de loin... sans qu'elle s'en doute... je le lui avouerais ensuite, et nous en ririons ensemble...

Le froid, l'ennui et la curiosité aidant, il prit un pas accéléré pour rejoindre la gracieuse silhouette de sa femme qui commençait à disparaître.

Il ne pouvait s'empêcher de sourire du tour

d'écolier qu'il lui jouait. Mais bientôt, sa gaieté fit place à une vive surprise.

Elle venait d'atteindre la place des Epars ; sans hésiter, elle laissa à gauche le centre commerçant, avec ses brillantes devantures, et tourna brusquement à droite pour prendre une rue qui conduisait en ligne directe chez elle.

Ce n'était donc pas un achat qu'elle voulait faire en secret ?...

Sans trop savoir pourquoi, Roger devenait inquiet. Non point qu'il soupçonnât la fidélité de sa chère Germaine ; elle lui avait donné tant de preuves de sa constante tendresse depuis sept ans qu'ils s'aimaient... Mais, enfin, pourquoi un mensonge ?...

La rue était déserte ; pour ne pas être reconnu, il était obligé de garder une prudente distance. Germaine marchait très vite et arriva bientôt devant le petit charmant hôtel qu'ils habitaient.

C'était une construction pleine d'élégance, où l'art et la fantaisie se mêlaient agréablement. Il était séparé de la rue par un jardin rempli de fleurs et ombragé du côté du chemin de fer par de grands arbres donnant l'illusion d'un parc en miniature.

L'étonnement de Roger fut extrême en apercevant, près de la grille, un homme qui semblait attendre. Il était trop loin pour pouvoir distinguer ses traits, son costume ; mais à la lumière des becs de gaz, il lui paraissait jeune, grand, mince. Sur sa tête, une coiffure plate, un bérêt sans doute, très large, comme en portent les étudiants et certains artistes.

À la main, une petite boîte ronde, rappelant celles qu'on expédie de Nice pour faire voyager des fleurs rares, dans un outage de coton.

Grâce à l'ombre projetée par les maisons le malheureux, l'âme très réellement mordue maintenant par un affreux soupçon, put s'approcher un peu plus près. Il entendit la femme dire gaiement :

—Ah ! vous êtes là, quel bonheur ! je craignais que vous ne fussiez parti en ne trouvant personne pour vous recevoir.

La réponse de l'inconnu, faite sur un ton plus bas, n'arriva pas jusqu'à lui.

Germaine avait ouvert avec sa clef, le jeune homme la suivit, la grille se referma bruyamment, ils traversèrent le parterre et gravirent le perron.

Roger n'en pouvait croire ses yeux, il ne vivait plus, son cœur battait à se rompre.

Que faire !... Quel pouvait être cet étranger qui venait de pénétrer chez lui ? Les minutes lui semblaient des siècles.

Il avait mis la main dans sa poche et serrait nerveusement une clef. Pourquoi n'entraîtrait-il pas ?... Et pourtant, si ses doutes étaient faux, comment expliquerait-il sa prompte rentrée ?

Dans sa pauvre tête se heurtaient les idées les plus contraires.

N'y tenant plus, presque malgré lui, il franchit le seuil de ce cher coin de terre qui, jusqu'alors, avait été pour lui le paradis terrestre.

Pour faire moins de bruit, l'idée lui vint de passer par la petite porte ouvrant sur une pièce du sous-sol qui servait de dégagement à la cuisine. De là, il pourrait gagner l'étage supérieur par l'escalier de service sans être entendu.

Chacune de ces minutes avait apporté sa somme d'angoisses. La surexcitation, toujours croissante, lui montrait son bonheur évanoui, ses illusions détruites.

En pénétrant dans le premier couloir, il fut tout d'abord surpris du calme inaccoutumé de cet endroit, ordinairement plein de bruit et de mouvement à l'heure des repas. Aucun domestique ne circulait entre l'office et la salle à

manger. La cuisinière ne se faisait pas entendre à son fourneau, aucun joyeux son de casserole ne résonnait.

Distrain une seconde de ses cruelles préoccupations par ces menus faits, d'un ordre inférior, qui avaient cependant leur importance, il s'approcha de la porte vitrée donnant dans la cuisine pour s'y rendre, et vit... l'étrange visiteur... celui qui, depuis vingt minutes, le torturait par sa présence et lui faisait souffrir tous les tourments de la jalousie : c'était un grand adolescent pâti, occupé à vider et à ringer, avec un soin extrême, dans une légère croûte de vol-au-vent, le contenu savoureux et truffé de la petite boîte !

Voilà donc l'explication du bérêt et de la caisse à fleurs.

Quel plaisir réveil à son affreux cauchemar !

Maintenant, Roger était cloué sur place... honteux et ravi, éprouvant tout à la fois des remords de ses soupçons et une joie folle de son erreur. Il devinait toute une savante fête intime préparée à son intention par sa chère petite femme, et dont il devait être le héros bienheureux.

Et lui qui, sur un indice futile, avait osé laisser naître un doute dans son esprit... presque l'accuser !

Oh ! comme il aurait voulu de suite courir la trouver, lui avouer sa faute et lui demander pardon à genoux.

Plongé dans ses pensées, il ne songeait pas à s'éloigner ; mais un appel du jeune garçon le fit battre prudemment en retraite.

Celui-ci, après avoir allumé un réchaud en argent, sur lequel il avait installé sa croûte financière, disait, un peu fort, pour être entendu de là haut :

— Si madame n'a plus besoin de moi, je vais partir, j'ai fini.

— Non, c'est bien. Je suis occupée et ne puis descendre. Prenez la petite pièce que j'ai déposée sur la table.

— Merci, madame.

Roger, caché maintenant dans le bosquet, le vit sortir. A peine la grille de la rue se fut-elle refermée qu'il contourna la maison et franchit les quelques marches qui montaient au vestibule d'entrée.

Germaine entendit le bruit de la porte et accourut.

La lumière, tamisée par les verres de couleur de la lanterne en fer forgé, l'empêcha de remarquer les émotions qui agitaient son mari. Elle lui sonda au cou, et tendrement, avec sa grâce enfantine :

— Vous méritez d'être grondé, monsieur, vous avez enfreint la consigne... et arrivez avant l'heure... Enfin, puisque je suis prête, je vous pardonne. Maintenant, chéri, il faut que je t'explique pourquoi j'ai voulu absolument te quitter : il s'agissait de te faire une surprise... J'ai imaginé une bonne petite soirée à nous deux seulement... Personne pour nous déranger... Pas de domestiques pour nous épier de leurs regards curieux—je leur ai donné congé jusqu'à demain.—Alors, tu comprends, je voulais faire de jolis préparatifs pour te recevoir. Depuis longtemps, je rêvais d'être bien seule, avec toi, dans notre joli nid, qui n'a qu'un défaut : trop d'habitants... Pour ce soir, je suis votre petite esclave, heureuse de vous servir, mon doux seigneur... Viens donc voir comme tout est beau pour fêter notre tête-à-tête.

Lui, trop ému pour parler, baisait ses jolis cheveux blonds, il la prit dans ses bras, l'emportant, comme un enfant, jusqu'au salon, où il la déposa sur un fauteuil très bas.

Cette pièce, tendue de peluche bien pâle, garnie d'objets d'art, de hautes plantes exotiques, éclairée seulement par une grosse lampe

qui reposait sur une colonne, et dont l'immense abat-jour de dentelle adouçait la lumière, faisait bien de ce coquet réduit le cadre le mieux harmonisé à cet amour si vrai si ardent et si bien équilibré de part et d'autre.

Il s'était mis à genoux à ses pieds, sur un coussin, et murmurait dans une tendre adoration :

— Ma petite Maine, mon ange chéri... Ah ! que je suis heureux et que je t'aime !

Il est certaines heures dans la vie où nous sentons mieux le prix du bonheur. C'est alors que tout notre être moral et physique a souffert avec une acuité excessive. Lorsqu'on est resté sous le coup d'un immense malheur ou qu'on vient d'échapper à un grand danger, il se produit ensuite comme un allègement délicieux. L'âme dégagée des craintes et des menaces douloureuses qui l'oppressaient, se sent inondée de joie. Et le bonheur que l'on éprouve à ces instants se double en proportion des souffrances préalablement ressenties.

Roger était dans cet état d'âme.

Heureux, aux genoux de Germaine, il entourait maintenant sa taille, la serrait passionnément contre lui, comme s'il eût craint que quelque voleur vint lui ravir son cher trésor. Son regard sérieux plongeait tout au fond des grands yeux noirs pleins de tendresse et de loyauté de sa femme, tandis que de sa voix chaude et vibrante, le cœur encore meurtri par son mauvais rêve :

— M'aimeras-tu toujours ainsi... toujours aussi fort... et uniquement, mignonne chérie ?

Comme sceau de son serment, dans un baiser, elle affirma avec une douceur grave :

— Toujours !

Y. DE MONTIGNE.

L'ÉDIFICE AMÉRICAIN "SURETÉ"

(Voir gravure)

La gravure que nous reproduisons sous ce titre, du *Scientific American*, représente une

de ces nouvelles constructions en forme de tour, dont les villes américaines comptent déjà plusieurs.

Cette bâtisse, toutefois, sera la plus élevée de toutes, puisque le Masonic Temple, de Chicago, le plus élevé jusqu'à ce jour, a bien au-dessus de trois cents pieds de hauteur, mais en y comptant les mansardes, et que l'édifice de New-York compte trois cents quatorze pieds de haut, sans mansardes.

Cette bâtisse monstre se dresse au coin des rues Broadway et Pine, à New-York, couvrant une étendue de quatre-vingt-quatre pieds, huit pouces, sur la première, et quatre-vingt-cinq pieds, six pouces, sur la seconde.

La bâtisse la plus élevée qu'on aperçoit à côté a cent dix pieds de haut.

Étant donnée la hauteur de trois cents quatorze pieds, la proportion de hauteur et d'étendue est de quatre à un : c'est une véritable tour, on le voit.

L'effet architectural est très beau. Le toit est plat et offre une promenade et un observatoire sans pareils. Appuyé sur les blocs de granit qui forment garde-corps, on peut admirer de là un panorama unique. C'est la croix du clocher avoisinant de la Trinité, ce sont les tours du pont de Brooklyn, etc.

L'édifice new-yorkais renferme quatre cents pièces, distribuées sur vingt-un étages et desservies par six ascenseurs, plus un monumental escalier en spirale.

La bâtisse est absolument construite à l'épreuve du feu, par le choix des matériaux employés et leur disposition. De plus, elle porte deux immenses réservoirs, l'un au dixième, l'autre au vingt-unième étage, contenant chacun 25,000 gallons d'eau, avec tuyaux distributeurs, en caoutchouc, de 2½ pouces de diamètre, à chaque étage.

Pour mettre l'édifice complètement à l'abri du feu, il suffirait de pourvoir ses fenêtres de rideaux en amiante, comme on en voit dans les théâtres pour séparer la scène du parterre.

Cette immense construction s'achève et sera livrée à ses occupants avant la fin de l'année courante.



LA CHANSON DE MADELEINE

Il neigeait ; dans la nuit cruelle,
Chantait une enfant de dix ans ;
Les flocons blancs tombaient sur elle,
Gelant ses pauvres bras tremblants.

Combien de malheureux, sur terre,
Gémissent, l'hiver, sous le vent ?
Celle-là disait sa misère,
Dans une humble chanson d'enfant.

" Je suis la pauvre Madeleine,
" Madeleine qui tend la main.—
" Je vais, sous mon châle de laine,
" Tout le long du triste chemin.

" Je suis la pauvre Madeleine,
" Que vous voyez passer, chaque an,
" Lorsque le vent d'hiver ramène
" A votre aumône, un mendiant.

" Je suis Madeleine la bonne ;
" Mon bras se tend pour recevoir,
" Mais jamais mon œil n'a pu voir
" L'aumône qu'une main me donne....

" J'ignore quel affreux destin
" M'a fait pauvre, aveugle et sans mère ;
" Vous tous à qui je tends la main,
" Prenez en pitié ma misère.

" Vous tous à qui je tends la main,
" Prenez en pitié ma misère ;
" Protégez-moi ; chaque matin,
" J'offrirai pour vous ma prière ! "

Ainsi, demandant le secours,
Disait la pauvre Madeleine ;
Sa chanson de pleurs était pleine....
Les flocons blancs tombaient toujours.

Joseph Melançon

A BATONS ROMPUS

Les musiciens et les vieilles filles ont célébré, la semaine dernière, deux fêtes joyeuses. Les vieilles filles en ne tirant pas leurs chapeaux devant sainte Catherine, mais bien en la coiffant ; les musiciens en faisant et vivant dans la plus parfaite harmonie. Telle est la différence que je trouve entre musiciens et vieilles filles, car, pour être et vivre en harmonie, il faut être plusieurs, sur le même ton, vivant d'accords, et à défaut de cela, il faut au moins un accompagnateur.

Ceci dit, je tire ma révérence aux vieilles filles.

A propos d'harmonie, je n'en connais pas de plus belle que l'harmonie de la famille. C'est la multiplicité du tout dans un qui en fait la beauté, l'unité.

Ici, tirez vos chapeaux, vieilles filles.

J'ai l'honneur de vous présenter madame Genest, de la Beauce, mère de vingt-sept enfants.

J'ai l'honneur de vous présenter madame Plouffe, de l'Abord à Plouffe, mère de vingt et un enfants.

J'ai l'honneur de vous présenter madame Lefebvre, de Québec, mère de douze filles, et dont le mari est *typo*. Vous voyez que c'est un bon compositeur.

J'ai l'honneur de vous présenter madame Joseph Vézina, de Québec, mère de sept enfants, tous musiciens comme leur père, Joseph Vézina, notre compositeur canadien, et enfants que j'appelle, moi, en l'honneur des sept notes de musique, *Do, ré, mi, fa, sol, la, si...*

Cette dernière harmonie musicale, unie à l'harmonie familiale, plus le nombre de soixante-sept enfants entre quatre familles seulement, cela vaut bien qu'on leur tire un coup de chapeau, n'est-ce pas, disciples de sainte Catherine ?

J'en passe, et des meilleurs.

Au reste, quand je veux passer pour un Gascon ou un Marseillais du Canada, j'envoie à mes amis de France une coupure d'un journal d'ici, qui se lit souvent comme suit : " Ma-lame Sainte-Famille est morte à l'âge respectable de quatre vingt-dix-neuf ans, laissant pour regretter sa perte trois cent-soixante-cinq enfants, petits-enfants, arrières petits-enfants, etc., etc."

C'est ce que j'appelle un *calendrier de famille*.

Parlant encore famille, j'ai fait dernièrement une remarque qui m'a douloureusement impressionné. C'est le nombre d'enfants infirmes qu'on rencontre dans les rues.

Comme j'ai la prétention d'être observateur, je crois avoir trouvé la cause de ces infirmités, surtout chez les enfants qui sont boiteux ou marchent les jambes *croches*.

D'abord, je pensais que c'était un vice de formes dans la constitution des parents, cas rédhibitoire pour le mariage, et j'en concluais qu'on ferait bien d'exiger des intéressés un certificat médical, après examen, bien entendu, tout comme on exige un certificat de bonne vie et mœurs, tout comme on exige un certificat médical de ceux qui veulent être soldats. Alors il y aurait certainement moins d'infirmités.

Mais, comme mes remarques ne portent pas sur les gens de la campagne, où il y a moins d'infirmités qu'à la ville, à part les accidents, je me suis dit que la cause en était ailleurs, et, après une enquête discrète, je l'ai trouvée.

Comment vous dirais-je ça sans vous effaroucher ? Eh bien ! la cause en est... dans la danse, dans l'usage de la machine à coudre, et plus tard dans l'usage du vélocipède, ce qui sera pire, car alors nous aurons des enfants... Centaures.

Pères et mères de familles, puissiez-vous me comprendre.

Puisque je parle famille, sujet inépuisable et toujours intéressant, j'ai lu dernièrement dans un journal quelque chose qui m'a donné un haut le cœur. Un individu, qui veut passer pour *moralisateur*, propose de dépeupler nos *foyers* pour aller peupler le *foyer* du théâtre français.

L'idée est idiote et ne prendra certainement pas. Il veut remplacer les choristes français par des choristes canadiens.

Nous savons bien qu'il y a beaucoup d'éléments artistiques à Montréal, lesquels font la gloire de nos églises et la renommée de nos salons, mais nous espérons qu'ils ne se hasarderont pas à affronter les feux de la rampe. S'ils savaient ce que coûte de travail, de peines, de sueurs, de luttés, de jours sans pain, la vie de l'artiste, depuis le premier grand rôle jusqu'au coryphée, l'ouvrier embrasserait son marteau et l'ouvrière son aiguille. Du reste, calcul fait, cette organisation coûterait aussi cher si ce n'est davantage, et l'administration y perdrait doublement, le public se faisant plus rare le jour où il ne pourra plus dire : " C'est un chanteur qui vient de France."

La réclame n'a sa raison d'être qu'autant qu'elle est bonne, saine et intelligente. Si je dis cela, c'est que je connais des gens qui s'écrivent des lettres dans les journaux pour y répondre, soit qu'ils vendent une panacée quelconque ou qu'ils soient à court d'une chronique ou d'une nouvelle à sensation.

Le public sérieux ne se laisse pas prendre à cette glue d'étourneaux.

Si je me permets cette remarque, c'est parce

que je lis quelquefois dans des journaux des lettres non signées, probablement inventées pour la famine de la plume, adressées à un charlatanesque individu, lequel tranche toutes sortes de questions comme s'il s'agissait de trancher un morceau de jambon.

Méfions-nous donc de ces charlatans littéraires, autant que de ceux qui vendent le *sa- von barbifuge* ou le *cirage crotifuge*.

A propos de réclames, d'annonces, de charlatans, les journaux ont parlé d'une maison de Paris qui avait loué six individus, lesquels marchant à la file indienne, débitent le boniment de leur orviétan.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, car il y a quelque quarante ans, toujours à Paris, la grand-ville, voici ce que j'ai vu.

Un marchand d'encre, haut de six pieds, barbouillé et vêtu de noir, portait un baril en bandoulière. En outre, il portait sur ses épaules un enfant barbouillé et vêtu de blanc. Avec une légère variante, il me faisait l'effet du Bon Pasteur portant sa brebis.

Et, marchant d'un pas cadencé au milieu de la rue, l'enfant criait d'une voix argentine :

— Mon père vend de l'encre

Et le bonhomme répétait d'une voix *basso profundo* :

— L'enfant a raison.

Et le baril se vidait, et l'escarcelle s'emplissait, et le marchand fit fortune.

Dernier écho du procès du *Canada Re- vue*, j'allais dire *Canada-Bévue* :

Comme on le sait, il y avait trois juges pour rendre jugement. Le premier accordait dix mille piastres et les deux autres... rien.

Ce qu'entendant, un juif, qui était dans le prétoire, dit à sa progéniture :

— Isaac, mon fils, si jamais *barbellé* chose t'arrive, *brend* de suite la *barole* du *bremier* juge, et avant que les deux autres aient *barlé*... *brend* les dix mille piastres.

Anton P. Labal

CARICATURES ANGLAISES

Les Anglais qui respectent tout, ne respectent rien, chacun sait cela. Ils traitent leur reine en vulgaire président de République ; ils la caricaturent chez elle, sous ses yeux, sans respect pour son grand âge, sans songer qu'elle donne au monde un exemple de longévité royale qui ne s'est guère vu depuis Louis XIV.

Mais, sans rechercher les satires violentes, voici une amusante image de transformation montrant les évolutions du souverain anglais (pièce d'or composé de 20 shellings) c'est-à-dire indiquant de quelle façon l'on peut arriver à trouver la tête de la reine Victoria dans un sac d'écus.



CARICATURE DE LA REINE VICTORIA

L'argent et le monarque, deux puissances qui, souvent, se touchent de près et qui peuvent ici, sans calembour, traiter de souverain à souverain, souverain mâle et souverain femelle, souverain d'un peuple et souverain de l'humanité, y compris les *souverains*.

LA VIE DE FAMILLE

LA BELLE-MÈRE

C'est avec un réel plaisir que les gens sérieux remarquent la décroissance du préjugé qui fait de la belle-mère une sorte de harpie, d'oiseau de malheur, semant dans les jeunes ménages la discorde et la haine. Dire du mal des belles-mères est maintenant une chose de fort mauvais goût ; on ne va pas jusqu'à en dire du bien, certes non, mais enfin il y a grand progrès et un gendre à peu près bien élevé se garde soigneusement de certaines plaisanteries bêtises, si à la mode il y a quelques années. Les chansons, les historiettes et les prétendus bons mots à l'adresse "de ma belle-mère" n'intéressent plus personne et ne font même plus sourire. Les belles-mères sont-elles devenues plus douces ou les gendres plus conciliants ? Non, pas que je sache, et tant qu'il y aura des gendres et des belles-mères, ce qui ne finira qu'avec le monde, on verra ces deux éléments refuser avec énergie de se combiner et les jeunes gens épouser des jeunes orphelins, de préférence aux jeunes personnes en puissance de mamans.

N'y a-t-il pas un remède à cet état de choses ? Oui, il en aurait un, mais il faudrait pour cela une force de caractère presque surhumaine. Le remède serait que la mère consentit, imitant en cela les oiseaux, à laisser sa fille s'habituer seule à sa nouvelle existence, la confiant au bras de son mari et l'oubliant ou paraissant l'oublier, jusqu'au moment où elle pourrait la considérer, non comme son bien, mais comme le bien d'un autre et n'avoir avec elle que des rapports de bonne compagnie, quoique très affectueux, comme elle pourrait en avoir avec une amie beaucoup plus jeune et la respectant. Supposons que la belle-mère, après le mariage de sa fille, soit obligée de partir pour l'étranger et qu'elle revienne au bout de deux ans. Au lieu de l'enfant qu'elle aura quittée, elle retrouvera une femme faite, probablement mère de famille et il lui sera bien difficile de se livrer à certaines critiques, de faire certaines observations sur la tenue de la maison, l'ordre, les dépenses, façons de s'habiller et autres. D'elle-même elle sentira que tout cela ne la regarde pas, que son rôle a cessé à l'instant même où sa fille disait le oui solennel et que la seule place à prendre au foyer de son gendre est celle d'une amie et plus tard d'une grand-mère. Elle craindra de gêner, espacera ses visites et réglera sa conduite sur celle de ses enfants, comprenant bien que la maison de sa fille n'est pas la sienne.

Nous parlons ici seulement de la belle-mère du mari. Si entre gendre et belle-mère il existe déjà de l'antipathie, que dire des sentiments qui animent une bru et sa belle-mère ? Les causes d'hostilité sont continuelles entre femmes. Ces petites remarques blessantes, les mots à double entente, les petites menées occultes destinées à ouvrir les yeux au fils ou au mari, sont continuelles de part et d'autre et se répètent tous les jours.

Et qui paye les frais de la guerre ? le mari, bien entendu, dont l'intérieur est devenu un enfer et qui ne sait à qui donner raison, car il aime sa femme et il aime sa mère, et la désillusion lui sera aussi pénible s'il doit condamner celle qu'il a choisie pour épouse que s'il doit renoncer à considérer sa mère comme le type de toutes les vertus familiales. Voilà des cas où la séparation s'impose.

Le classique voyage de noce n'a, du reste, pas d'autre but. Par séparation, nous n'entendons pas cesser d'habiter ensemble. Nous saurions admettre que parents et enfants habitent ensemble. Nous parlons d'un éloigne-

ment réel, d'un voyage ou d'un changement de résidence, si les rapports sont devenus trop tendus. C'est le seul moyen pour chacun de retrouver le calme et la paix intérieure. Maintenant, quelle est la cause de l'aversion qui se montre de part et d'autre ?

La jalousie, la hideuse jalousie, et les femmes ne sont pas seules à en souffrir. Certains pères ont d'avance en horreur le monsieur, encore inconnu, qui sera le mari de leur fille, et éprouvent une répugnance visible à parler de son mariage. Elle a bien le temps, disent-ils, lorsqu'on leur parle d'un prétendu. Et combien sont restées filles par l'égoïsme des parents qui, de parti-pris, ont évincé tous les époux. Ces parents sont de grands coupables devant la nature. Ils doivent mourir avant leurs enfants et, s'ils veulent mourir en sages, satisfaits d'avoir fait leur devoir, ils laisseront après eux des familles, continuant leur race et perpétuant leur nom. On n'est pas père ou mère seulement pour satisfaire aux besoins de son cœur et pour se créer des affections d'égoïste, le but de la paternité et de la maternité est plus noble, plus élevé, et c'est surtout à la femme de le comprendre et de se dire que ses enfants, dès qu'ils sont élevés, ne lui appartiennent plus. Ils appartiennent à la nature et à la société. De même que leurs enfants, les parents ont quitté leur famille, très gaiement, très heureux de se faire un intérieur, le père a été gendre, la mère a été bru ; ils ont été guidés plus ou moins par des idées préconçues, pas toujours très justes peut-être ; ils doivent rappeler leurs souvenirs, songer à ce qu'ils ont souffert des exigences de leurs beaux-pères et belles-mères, pour éviter d'être à leur tour exigeants et intransigeants.

Pour consoler les jeunes ménages, nous devons constater que les conflits entre belles-mères, brus et gendres, s'apaisent avec le temps. A la longue, les caractères se fondent, les enfants vieillissent et comprennent qu'ils ne sont pas toujours suffisamment respectueux, le gendre s'accuse d'avoir soupçonné sa belle-mère d'une immixtion dans ses affaires et dans son ménage qui n'était nullement dans ses intentions, la belle-mère perd avec l'âge son humeur batailleuse et se trouve satisfaite de revivre dans ses petits-enfants. Toutes ces dissensions n'ont donc pas l'importance terrible que nous y attachons tous, avec un peu trop d'exagération.

Puis, il existe des familles dans lesquelles l'accord est parfait. C'est rare. Enfin il en existe. Dans ces familles la belle-mère s'abstient de prétendre à la direction du ménage, elle se contente d'aider de ses conseils, seulement lorsque sa bru réclame l'autorité de son expérience, et elle se garde par dessus tout d'envenimer les petites discussions entre les jeunes époux. De leur côté, gendre ou bru sont respectueux, affectueux et aimables.

Il y a dans les rapports de belle-mère à bru une question primordiale de bonne éducation du monde qui peut arranger bien des choses. Jamais les gens bien élevés n'arrivent à laisser échapper ces expressions blessantes, à se laisser aller à ces écarts de langage qui peuvent créer des situations si cruelles, que l'oubli devient impossible. C'est pourquoi, ainsi que nous le disions en commençant cette petite étude, les plaisanteries contre belles-mères sont-elles bien près de n'avoir plus cours, justement parce que les manières gracieuses et policées ne

sont plus la propriété des classes riches et privilégiées, mais font partie, au contraire, de l'éducation générale.

Malgré les contradicteurs que nous allons rencontrer en énonçant ce qui suit, nous ne pouvons nous empêcher de penser que la belle-mère doit faire plus de concessions, apporter plus de prudence dans sa conduite et se surveiller dans ses propos, plus encore que la bru ou le gendre, surtout dans les premiers mois du mariage de son fils ou de sa fille. D'abord, elle est plus âgée, habituée à la vie de ménage, faite aux nombreuses petites misères de l'existence. Il lui est donc en quelque sorte, plus facile de louverer à troitement que la jeune femme, dont les nerfs sont plus vibrants et légèrement surexcités par tout ce changement d'existence. Il importe surtout pour elle de ne pas se faire l'écho des plaintes de son fils ou de sa fille, de ne pas écouter le récit des torts de sa bru ou de son gendre et si elle ne peut éviter cela de l'oublier aussitôt, afin que la partie adverse ne se doute jamais qu'elle a pu être la confidente de petites scènes de ménage.

Puis, si elle habite avec ses enfants, elle apprendra à rester à la maison, engageant les jeunes à sortir sans prétendre les suivre partout. Rien n'est plus insupportable pour un jeune ménage que cette obligation d'emmener sa mère ou de ne pas sortir afin de ne pas la laisser seule.

Enfin, une dernière recommandation très importante consiste à ne jamais se plaindre à des tiers, qui s'empressent d'aller rapporter aux autres tout ce qui a été dit, en le ridiculisant. Cela amuse beaucoup les amis, mais rend dans une brouille sérieuse tout rapprochement presque impossible.

BLANCHE DE GÉRY.

Le premier arbre de la liberté fut planté, il y a dix huit cents ans, par Dieu même sur le Golgotha. Le premier arbre de la liberté, c'est cette croix sur laquelle Jésus-Christ s'est offert en sacrifice pour la liberté, l'égalité et la fraternité du genre humain.



L'ÉDIFICE AMÉRICAIN "SURETÉ"



BEAUX-ARTS. — ARTHÉMIS. — Tableau de M. Aviat



BEAUX-ARTS. — JEUNE FILLE À L'ÉVENTAIL. — Tableau de Mme. Huard



LE CLERGÉ QUI ASSISTAIT A LA CÉRÉMONIE



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE



EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

MATTAWA — CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE SAINTE-ANNE — Photos B. Charron



M. C. GERMAIN

C'est avec beaucoup de plaisir que nous présentons aujourd'hui, au monde des échecs, le portrait de M. Clément Germain, qui vient de remporter le championnat du Cercle Saint-Denis, de Montréal.

M. Germain est un de nos jeunes joueurs de la famille échiquéenne canadienne-française de cette ville. Sa carrière est encore peu remplie, ne connaissant les échecs que depuis trois



ans à peine, et cependant, nous pouvons prédire à notre ami un avenir brillant s'il fait une étude approfondie de la science des échecs. M. Germain a toutes les qualités d'un joueur : la patience, la ténacité et les ressources qu'il déploie dans la lutte ne peuvent que lui assurer le succès.

Nous nous associons à ses nombreux amis pour lui offrir nos sincères félicitations.

NOTES ET FAITS

Histoire des épitaphes

Le poète Passerat, dans la crainte qu'on ne mit sur son tombeau quelque épigraphe ridicule, ordonna que l'on y gravât tout simplement ce vers :

Amis, de mauvais vers ne chargez point ma tombe

Juge bien avisé

Un mauvais payeur du temps jadis croyait avoir eludé le paiement d'une dette qu'il avait contractée, en mettant sur la promesse qu'il avait souscrite, et que son créancier avait agréée, que la somme serait payable le jour de la fête d'un saint dont le nom ne se trouvait pas dans le calendrier.

Le juge, à qui le cas fut soumis, afin de rendre inutile cette mauvaise foi, condamna le débiteur à payer le jour de la Toussaint (mot qui, par parenthèse, pour garder son vrai sens, devrait bien être orthographié : Toussaints, fête de tous les saints).

Roi et courtisan

Un jour de grand concert, Louis XV s'informait pourquoi il ne voyait plus un de ses commensaux habituels.

— Il vient de mourir, sire, lui répondit-on.

— Je le lui avais bien annoncé, dit le roi.

Puis, promenant ses regards sur le cercle de ses courtisans et, avisant l'abbé de Broglie, homme hargneux, dur et colére :

— C'est à votre tour, l'abbé, lui dit-il.

L'abbé ne put se contenir :

— Sire, Votre Majesté est allée hier à la chasse ; il est survenu un orage et elle a été mouillée comme les autres.

Puis, bouillant de rage, il sortit de la salle. Alors le roi :

— Vous voyez, dit-il, comme est cet abbé de Broglie, il se fâche toujours.

Histoire des testaments

Le *Musée des Familles* rapporte, dans sa mosaïque historique et littéraire, le trait suivant bien caractéristique de l'histoire des testaments.

Frédéric-Christian Winslow, conseiller d'Etat, professeur de chirurgie et chevalier de l'ordre de Dannebrog, dont les ouvrages sur la chirurgie ont été traduits dans toutes les langues de l'Europe, mourut à Copenhague, le 24 juin 1811. Son testament, par lequel il disposa de sa succession montant à peu près à 37,000 écus, offre un article assez singulier. Il ordonne que ses chevaux de carrosse soient fusillés, pour qu'après sa mort ils ne soient pas tourmentés par ceux qui pourraient les acheter.

Autres pays, autres impôts

En 1785, on proposa au Parlement d'Angleterre de mettre une taxe sur les chiens et une autre sur les servantes.

La taxe sur les chiens ayant été repoussée quand la taxe sur les servantes fut mise en discussion, un membre du Parlement, M. Courteney, dit :

— Vous prétendez que la taxe sur les domestiques du sexe ne leur ferait aucun tort, parce que ce serait en réalité les maîtres qui paieraient pour elles. Le beau raisonnement ! Lorsqu'on proposa une taxe sur les chiens, personne n'imagina, je pense, que ce serait les chiens qui paieraient, mais cela n'aurait pas empêché ces pauvres animaux d'en souffrir, puisqu'une pareille taxe en aurait fait noyer ou détruire un grand nombre. Il en est de même de la taxe sur les domestiques du sexe. Elle sera cause qu'un nombre infini d'entre elles seront renvoyées. J'espère donc que le ministre retirera son projet, qui plongerait certainement beaucoup de jeunes filles dans la misère.

La taxe fut votée.

Un conte à méditer

Un homme étant tombé dans l'indigence, n'eut bientôt plus rien à manger. Il réfléchit que la vie est chose détestable, et il résolut de se l'enlever. Il prit une corde, monta sur un arbre, et se mit à attacher la corde à une branche pour se la passer au cou.

Mais voici que, par hasard, il jette un regard au dessous de lui : il aperçoit un lépreux qui se baignait dans la rivière à quelques pas de là : il lui crie de s'en aller au plus vite. Le lépreux achève de se baigner tranquillement, reprend ses vêtements et s'en va en disant :

— Maintenant, je retourne chez moi jouir de la vie que le Créateur m'a donnée.

L'homme, toujours assis sur l'arbre et prêt à se mettre la corde au col, est frappé de ces paroles et s'écrie :

— Comment, ce malheureux dont les chairs tombent en lambeaux, parle de jouir de la vie ! Il n'a plus que la moitié des mains et la moitié des pieds ; ses chairs sont rongées par la lèpre !... Moi, j'ai bons pieds, bonnes mains, et je vais me pendre ! Ce misérable rebut de la race humaine, manquant de tout, trouve encore des charmes à la vie, et moi, je me détruirais ?... Non, non, voilà la corde, je vais aussi chez moi jouir encore de la vie.

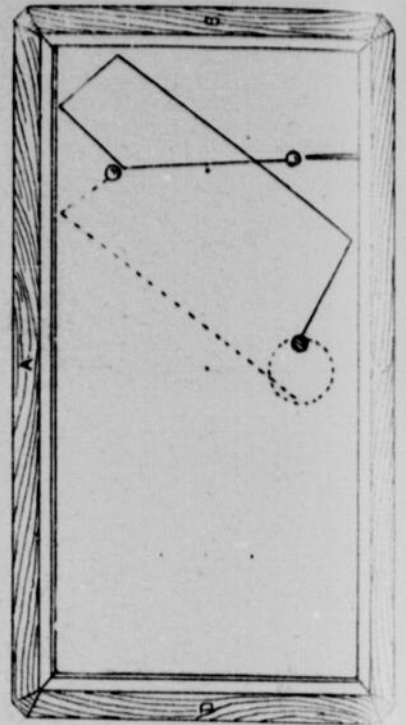
Si les gens qui se suicident—et leur nombre devient de plus en plus grand—faisaient ces réflexions et surtout s'ils pensaient à Dieu, cette épidémie de suicides finirait certainement par disparaître.

Si l'existence de certaines gens tient à un fil, la vie d'un gymnaste tient à une corde.

La *Petite*, roman (5c), *Un disparu* (10c), le *Pater* (10c), les *Loisirs d'un homme du peuple* (50c), les *Farces de Piron* (10c), *l'Ami des salons* (10c), les *Lettres d'un étudiant* (10c), les *Chansons du peuple* (2c chaque), la *Clef des songes* (5c). G.-A. et W. Dumont, libraires, 1826, rue Sainte-Catherine.

COUP DE BILLARD

COMPOSÉ PAR LE PROFESSEUR VIGNAUX



Carambole par trois bandes, avec effet de côté—réunion par une bande

Attaque horizontale et régulièrement soutenue.

B 1. Prise en tête à droite, choque O, bat les bandes A B C et carambole doucement la B 3 qui doit être peu déplacée.

B 2. Choque à droite va battre la bande A et se réunit à la rouge dans le cercle pointillé.

NOTA.—Il n'est guère de coup plus facile à prendre vue. La réunion est néanmoins malaisée, à cause de la difficulté d'apprécier exactement la position, laquelle détermine le point de choc.

Si l'on choque trop plein la 2, la 1 coule droit et fait une perte considérable. Si donc on lui a donné force suffisante, alors elle en aura communiqué trop à la 2, laquelle traversera le cercle pointillé. Si l'on a, au contraire, choqué la 2 trop fin, l'inverse se produit et elle ne reçoit pas vitesse suffisante et elle ira trop à gauche vers la bande D.

Nous rappelons que le trajet de chaque bille est différencié par le trait qui l'indique ; Bille 1, celle qui joue (toujours à proximité de la queue), ligne pleine ; B. 2, celle sur laquelle on joue, pointillée ; C. 3, pleine et pointillée.

Que ce trajet étant celui du centre, il ne peut toucher les bandes ni les autres billes, vu que les centres des billes ne les touchent pas. Lorsqu'il y a contact avec un obstacle quelconque, la droite, qui indique le trajet, se lève à distance du rayon de cet obstacle et sa déviation ou réflexion forme un angle.

La direction de la queue est indiquée par le dessin ; le cercle pointillé donne le lieu de réunion.

NOUVELLES A LA MAIN

Dialogue bien féminin :

—Tiens ! vous êtes donc réconciliée avec Mmes ?

—Oui, ma chère ; je ne l'avais pas vue depuis longtemps et je l'ai trouvée si enlaidie que, ma foi, je ne me suis plus senti le courage de lui en vouloir.

Un locataire reçoit la visite de son propriétaire.

—Non, monsieur, ça ne peut pas aller comme ça... vous me devez trois mois. Donnez-moi un acompte.

Le pauvre diable réfléchit, puis, insinuant :

—Tenez, coupez la poire en deux ; je ne vous donnerai pas d'argent, puisque je n'en ai pas... mais vous pouvez m'augmenter.

—Le soldat Bidou demande un congé de huit jours à son colonel.

—Quel motif invoquez-vous ? gregne le colonel.

—J'ai perdu mon père, mon colonel.

—C'est bien ; mais tâchez que ça ne vous arrive pas une seconde fois !

LA MENDIANTE DE SAINT-SULPICE

DEUXIÈME PARTIE

ROSE ET MARIE-BLANCHE

La pauvre femme eut un instant de doute.

Elle ne pouvait pas croire, et pour se laisser convaincre elle exigeait des preuves.

L'heure était arrivée où le notaire allait mettre ces preuves sous ses yeux, et Dieu sait si elles seraient nombreuses et indiscutables.

— Cher monsieur, lui dit Mme Rollin lorsqu'il eut pris place auprès de la table du petit salon sur laquelle il avait déposé son portefeuille bourré de papiers, je commencerai par vous remercier de l'empressement que vous avez bien voulu mettre à satisfaire mes désirs. L'honorabilité du nom que je porte étant attaquée, j'ai le droit et le devoir de m'occuper des causes qui produisent un semblable résultat, afin d'y remédier si c'est possible encore.

— Je suis heureuse que vous ayez bien voulu, en cette circonstance si grave pour moi, déroger à vos habitudes professionnelles en vous occupant de recherches tout à fait en dehors de votre ministère.

— Vous étiez l'ami de mon oncle, vous êtes resté le mien... C'est à titre d'ami que j'ai osé solliciter votre précieux concours... Vous avez bien voulu me l'accorder et ma reconnaissance est sans bornes...

— Aux remerciements de ma cousine, monsieur, je joins les miens... fit l'abbé d'Areynes.

Le notaire s'inclina, visiblement touché de ces témoignages d'une gratitude que d'ailleurs il méritait bien.

— Vous êtes en mesure de me donner tous les détails que j'ai intérêt à connaître ? demanda Mme Rollin.

— Oui, madame... mais...

— Mais, quoi ?

— Je ne sais si j'oserais vous donner connaissance de quelques-uns de ces détails qui pourraient blesser votre cœur de femme et de mère...

— Vous pourrez tout oser... répondit Mme Rollin avec une expression profondément triste. Mon cœur est habitué à la souffrance... il saigne par tant de blessures que c'est à peine si de nouveaux coups le feront souffrir davantage...

— Je vous dirai donc alors la vérité, si cruelle qu'elle puisse être.

— Je vous en prie...

Le notaire ouvrit son portefeuille, et au milieu de dossiers nombreux il prit une double feuille de grand papier, couverte d'écriture et de chiffres, sur lesquels il jeta les yeux.

Puis il commença.

— Depuis huit ans, madame, grâce à mes soins couronnés de succès, je suis parvenu à augmenter les revenus de la fortune dont mon regretté client, M. le comte Emmanuel d'Areynes, vous a légué l'usufruit. Cette plus-value représente chaque année trente mille francs. C'est donc deux cent mille francs au lieu de cent soixante-dix que vous aviez à toucher à mon étude, et que j'ai dû verser, bien malgré moi, dans les mains de M. Gilbert Rollin, en vertu d'un pouvoir que vous avez eu la faiblesse, permettez-moi d'ajouter la coupable faiblesse, de lui donner...

— Pouvais-je faire autrement ? murmura tristement Henriette.

A cette question indirecte, ce fut l'abbé d'Areynes qui répondit.

— Certes, tu le pouvais, ma chère cousine ! dit-il. Les leçons du passé auraient dû te mieux servir ! C'est une faiblesse semblable à celle-là, et se manifestant de la même manière, qui vous avait conduits, ton mari et toi, à la plus noire misère, pendant les années qui ont précédé la mort de notre oncle...

Mme Rollin courba la tête.

Le reproche du prêtre n'était que trop juste, elle le sentait bien.

Le notaire reprit :

— C'est donc un million six cent mille francs que M. Rollin a touchés depuis huit ans, et depuis dix-sept ans trois millions cent trente mille francs... Vous voyez que la somme est ronde !

— Il me semble que cent soixante-dix mille francs par an auraient pu suffire pour défrayer notre train de maison... hasarda Henriette.

— Assurément, mais ce n'était point l'avis de M. Rollin.

— Mon mari m'avait affirmé que son écurie de courses lui rapportait de grands bénéfices...

— Votre mari a en effet encaissé d'assez fortes sommes, mais ces

sommes ne couvraient pas même les dépenses nécessitées par l'entretien des écuries... Bref, aujourd'hui, le passif de votre mari s'élève au chiffre de quatre cent vingt-six mille francs.

— Quatre cent vingt-six mille francs ! répéta Henriette épouventée.

— Et ce passif serait bien plus considérable si M. Rollin n'avait pas obtenu parfois des cartes les gains que ses chevaux ne lui donnaient pas...

— Que voulez-vous dire ?

— Que votre mari est, paraît-il, très heureux au jeu et qu'après avoir eu des déveines lamentables il est arrivé à avoir des veines scandaleuses qui lui ont permis d'amoindrir le passif dont je vais vous donner le détail.

Le notaire lut, avec les chiffres de chaque créance, une longue liste de créanciers, carrossiers, marchand de chevaux, selliers, grainetiers, tailleurs, bottiers, prêteurs d'argent, etc., puis il s'arrêta.

— Est-ce tout, enfin ? demanda Henriette.

— Hélas ! non, madame, ce n'est pas tout...

— Pourquoi, alors, hésitez-vous ?

— Parce qu'ici surtout la chose devient grave...

— Je suis prête à tout...

— Je continue donc : M. Rollin redoit cent cinquante mille francs sur quatre cents, prix total d'un petit hôtel acheté par lui rue de Prony.

— Un petit hôtel ! s'écrièrent à la fois Henriette et l'abbé d'Areynes.

— Don de joyeux avènement fait par lui à une demoiselle Octavie.

— Oh ! mon Dieu ! mon Dieu !! balbutia Henriette en cachant son visage dans ses mains.

Le notaire ajouta :

— A laquelle, depuis cinq ans, il verse régulièrement cinq mille francs par mois, sans compter les cadeaux accessoires.

L'abbé d'Areynes ne put contenir son indignation.

— L'argent de sa femme à des filles !! s'écria-t-il, un argent sur lequel il n'a aucun droit ! Mais cet homme est un misérable !!

— Ne vaudrait-il pas mieux que je sois morte ? fit Mme Rollin au milieu de ses sanglots.

— Non, madame ! interrompit le notaire. Vous avez vécu jusqu'à présent au milieu de souffrances de toute nature... il faut vous armer de courage et vivre encore, vivre malgré tout, afin de ne pas laisser votre enfant seule à la merci d'un père dissipateur et dénaturé !

XXVIII

Henriette releva la tête.

— Heureusement, dit-elle, il ne peut rien contre la fortune de Marie-Blanche. Cette fortune est inaliénable... Mon mari et moi nous sommes séparés de biens... Je ne lui dois compte de rien...

— Il est tuteur naturel de Mlle Marie-Blanche, répliqua le notaire.

— Soit ! dit l'abbé d'Areynes, mais ses droits, quels qu'ils puissent être, ne peuvent prévaloir contre les clauses formelles du testament de feu le comte Emmanuel...

— Vous croyez cela, monsieur l'abbé ? demanda le notaire avec un embarras très visible.

— Mais sans doute, je le crois !

— Je me vois dans la nécessité pénible de vous désabuser...

— Me désabuser !... s'écria le prêtre stupéfait.

— Oui. La situation où nous sommes est grave !... Il faut donc tout prévoir...

— Expliquez-vous, car il m'est impossible de vous comprendre.

— Supposons un instant que Mme Rollin, ce qu'à Dieu ne plaise ! meure avant le mariage de Mlle Marie-Blanche.

— En bien ! dans ce cas, interrompit Henriette, ma fille hériterait de la fortune de mon oncle...

— Sans doute, mais son père agissant en qualité de tuteur, pourrait en appeler aux tribunaux...

— Dans quel but ?

— Dans le but de faire déclarer nulle la clause du testament qui fait passer sur la tête de votre enfant l'usufruit dont vous jouissez...

— Ce serait impossible ! dit l'abbé.

— Détrompez-vous ! M. Rollin a-t-il eu connaissance du texte exact du testament ?

— Il en a une copie dans les mains.

— Eh bien ! s'il avait fait une étude sérieuse de la jurisprudence, si le Code n'avait pas de secret pour lui, il aurait découvert depuis longtemps dans le testament du comte d'Arcy le cas de nullité qui l'entache...

Henriette était devenue très pâle.

— Un cas de nullité ! répéta-t-elle en joignant les mains.

— Mais, c'est moi, murmura l'ex-vicaire de Saint-Ambroise, c'est moi qui, sur la demande de mon cher oncle, l'ai rédigé et je le croyais inattaquable !

— Et il ne l'est pas ! Ce n'est point votre faute... Quand un testament contient des clauses qui semblent très simples et qui sont en réalité fort compliquées, il y faut la main d'un professionnel... et encore il arrive parfois au professionnel le plus retors de laisser une porte ouverte aux procès... Vous avez cru, dans toute la bonté de votre cœur, dans toute la sincérité de votre esprit, sauvegarder les intérêts de votre cousine et ceux de l'enfant à naître, mais vous avez compté sans la loi... Vous avez oublié, malheureusement, qu'il existe un article du Code civil disant que tout usufruit se prescrit au bout de trente ans...

— J'ignorais cet article...

— Naturellement !... Et il n'y a pas seulement cela...

— Quoi donc encore ?

— La clause du testament donnant à l'enfant à naître la jouissance de l'usufruit s'arrête à cet enfant. Vous avez prévu le cas où la mort le frapperait avant sa majorité ou son mariage, mais rien n'a été prévu au delà de sa mort pour le cas où cette mort le frapperait après son entrée en jouissance de l'usufruit soit par la majorité, soit par le mariage... Rien non plus au delà des trente années qui prescrivent !... Comme je vous le disais tout à l'heure voilà des portes ouvertes toutes larges à la chicane. Tuteur ou mari pourront donc avec presque certitude de succès attaquer devant les tribunaux les dernières volontés de votre oncle et réclamer un capital qui peut rester sans emploi et porter ainsi préjudice aux enfants de Mlle Rollin, si elle se marie et s'il survient des enfants, ou à ses autres héritiers ! Vous le voyez, madame, vous le voyez, monsieur l'abbé, le cas est très grave ! Que M. Rollin découvre le cas de nullité absolue que je viens de vous signaler, qu'arriverait-il, madame Rollin étant morte ? Cet époux indigne, ce mauvais père, donnerait à Mlle Marie-Blanche un mari de son choix, vous comprenez ce que cela veut dire, et tous les deux, s'entendant comme larrons en foire, se partageraient la fortune de votre enfant qu'il s'auraient circonvenue...

— Vous m'épouvantez ! balbutia Mme Rollin dont la pâleur était devenue livide.

— Je vous dis ce qui est. Je vous ouvre les yeux sur ce qui pourrait arriver si vous n'étiez pas là pour protéger votre fille, si vous ne preniez au plus vite une décision hardie, si vous n'opposiez pas aux agissements honteux de votre mari la barrière d'une volonté inébranlable !

— Vous avez raison ! cent fois raison ! s'écria Henriette qui parut reconquérir tout d'un coup force et courage. Ni faiblesse, ni découragement, ni désespoir ! J'ai une tâche sacrée à remplir ! il faut que je vive pour sauvegarder l'avenir et la fortune de ma fille. On ne touchera pas à cette fortune tant que je vivrai, je le jure !... Quant à l'homme que je lui destine pour mari, jamais, quoi qu'il arrive, il ne se fera le complice de son beau-père ! Je puis répondre de son honneur comme je répondrais du mien !... Mais il ne faut pas que l'honneur du nom que je porte et que porte ma fille soit souillé ! Il ne faut pas que nous laissions arriver jusqu'à nous les éclaboussures de fange où va s'engloutir M. Rollin ! Il doit y avoir un remède prompt et sûr... Cherchons-le... Trouvons-le !

— Je n'ose vous proposer le divorce... hasarda le notaire.

— Et vous avez raison ! dit l'abbé d'Arcy. Le divorce blesse à la fois les lois divines et les lois sociales. Je suis certain que ma cousine ne l'admettrait pas plus que moi !...

— Certes je le repousserais ! appuya Henriette. Je continuerai à porter le nom de Gilbert Rollin, mais je veux que celui qui m'a donné ce nom le respecte malgré lui ! J'ai eu trop de faiblesse et je m'en repens ! A partir d'aujourd'hui l'énergie remplacera la faiblesse !... Vous dites que le passif de mon mari s'élève à cette heure au chiffre de ?...

— Quarante cent vingt-six mille francs.

— Il faut payer cette somme.

— Avec quoi, madame ?

— Avec l'argent dont vous pouvez disposer et auquel je joindrai le prix de mes bijoux que je vais faire vendre...

— Cela ne suffira pas, madame...

— Croyez vous ?

— J'en suis certain. Je ne dispose en ce moment que d'une somme de quarante-cinq mille francs que j'ai refusée hier à M. Rollin, voulant vous les réserver... Ces quarante-cinq mille francs sont le reliquat des deux cent mille que vous aviez à toucher cette année...

— Nous sommes au mois de juillet et vous avez déjà versé cent cinquante cinq mille francs à M. Rollin !...

— Oui, madame.

Pendant quelques minutes Henriette réfléchit profondément.

L'abbé d'Arcy et le notaire attendaient, silencieux, qu'elle leur fit connaître le résultat de ses réflexions.

Enfin, elle reprit :

— Vous connaissez le passif de M. Rollin... Savez-vous quel actif il pourrait se créer en vendant ses chevaux de courses, ses écuries d'entraînement et leur matériel ?

Je m'en suis inquiété, madame, et je suis en mesure de vous répondre.

Le notaire tira de son portefeuille une seconde feuille de grand papier sur laquelle des chiffres étaient tracés.

Puis, après avoir consulté cette feuille, il poursuivit :

— On pourrait vendre les constructions de La Morlaye et le matériel des écuries environ trois cent soixante-quinze mille francs... Quant aux chevaux, au nombre de vingt-deux et dont quelques-uns sont exceptionnels, ils monteraient certainement, en vente publique, au chiffre de cent vingt mille francs.

— Total ?

— Quarante cent quatre-vingt-quinze mille francs.

— Différence entre l'actif et le passif ?

— Soixante-neuf mille francs à l'actif de M. Rollin.

— Bien. Maintenant, comment faut-il m'y prendre pour que M. Rollin ne puisse plus toucher à votre étude les revenus de l'usufruit ?

— Tout simplement me faire signifier, par ministère d'huissier, que vous révoquez le pouvoir donné par vous à M. Rollin... Je puis me charger, si bon vous semble, de mettre l'huissier en mouvement... Il ne me faut pour cela que votre signature...

— Agissez donc sans retard !

— Ah ! chère cousine, s'écria l'abbé d'Arcy, que je suis heureux de t'entendre parler ainsi ! Deviens la femme forte et résolue que tu aurais toujours dû être. Tu auras au moins la consolation de réparer en partie la folie que j'ai faite en me croyant capable de dicter à mon oncle un testament bien en règle et par conséquent inattaquable ! Il nous aurait fallu les conseils d'un juriconsulte, mais par malheur, le temps leur manquait ! Tu peux vivre très largement avec soixante mille francs par an... Tu réaliseras donc une économie annuelle de cent quarante mille francs qui formeront, au jour de la majorité de Marie-Blanche, un capital de cinq cent soixante mille francs, que notre ami saura faire fructifier... Quant à la clause du testament de notre oncle, cette clause funeste dont je me repêche d'avoir été l'instigateur.

— Chut ! chut ! dit le notaire, il n'y a point péril en la demeure, il serait donc temps d'aviser si le péril apparaissait plus tard... Occupons-nous de ce qui est urgent, et que Mme Rollin agisse sans le moindre retard dans le sens que nous venons d'indiquer...

— Mon devoir est de protéger ma fille, dit Henriette, puisque son père en est incapable et indigne ! J'ai trop longtemps failli à ce devoir, je n'y faillirai plus... Vous allez en avoir la preuve...

Elle frappa sur un timbre.

Un valet de chambre vint prendre ses ordres.

— M. Rollin est-il à l'hôtel ? lui demanda Henriette.

— Oui, madame... il rentrait au moment où M. de Kermol se retirait...

— Allez prévenir M. Rollin que je désire le voir immédiatement et que je le prie de vouloir bien se rendre ici.

Le domestique sortit.

— Que veux-tu faire ? demanda l'abbé d'Arcy.

— Je veux, en votre présence, signifier mes volontés à mon mari, je veux, qu'en vous voyant auprès de moi, il comprenne que je ne me trouve pas seule en face de lui, mais que j'ai pour me défendre deux amis contre lesquels il ne saurait lutter !

— Que n'as-tu toujours été ainsi... murmura le prêtre, que de choses tristes ne seraient...

Il ne put achever sa phrase.

Gilbert entra.

Il était bien vieilli, l'ex-capitaine de la troisième compagnie du 57^e bataillon de la garde nationale, l'ancien complice de Servais Duplat.

Si sa tournure restait élégante, son visage ravagé portait l'empreinte des fatigues de toute nature d'une vie de fièvre et de débâche.

L'abus des jouissances avait creusé ses joues, terni son regard, plissé son front.

Mais le soin prodigieux qu'il prenait de sa personne, l'emploi des pâtes callidermiques, des teintures savantes pour les cheveux et les moustaches, des poudres de riz et des veloutines lui conservaient une

apparence de jeunesse ; seulement l'illusion produite par ce trompe-l'œil ne durait qu'un instant et ne résistait point à un examen un peu attentif.

Cet examen ne le rajeunissait pas, au contraire, et, sous son maquillage, le faisait trouver plus vieux qu'il ne l'était en réalité.

Le désir manifesté par Henriette de lui parler à cette heure déjà avancée de la soirée l'avait surpris et intrigué, mais non inquiet.

Il se savait si faible ! . . .

Passant assez souvent plusieurs jours sans la voir, et n'échangeant avec elle que des phrases banales quand ils se trouvaient réunis, il se demandait quel motif insolite pouvait la pousser à réclamer sa visite immédiate.

En entrant dans le petit salon, en voyant à la droite et à la gauche de sa femme l'abbé d'Areynes et le notaire, il tressaillit.

La présence de ces deux hommes dévoués à Henriette et qui ne pouvaient que le mépriser, lui, profondément—il ne se faisait à cet égard aucune illusion—lui parut du plus fâcheux augure.

Mais il avait trop grande habitude de dissimuler ses impressions pour laisser son visage exprimer ce qui se passait en lui.

—Les gens-là vont certainement me donner de l'ennui . . . se dit-il.

Ce qui ne l'empêcha pas de s'avancer le sourire aux lèvres et les mains tendues, en s'écriant :

—Mon cher abbé, mon cher notaire, comment, vous étiez chez moi et je ne m'en doutais pas ! A quoi dois-je cette bonne surprise qui me ravit, je vous l'affirme !! Combien je vous remercie, ma chère Henriette, de m'avoir fait prévenir !

Gilbert avait tendu sa main droite à l'abbé d'Areynes et sa main gauche au notaire.

Ni l'un ni l'autre ne firent un mouvement pour prendre la main tendue ; ils se contentèrent de s'incliner froidement.

C'était une déclaration de guerre, carrément faite.

Malgré son empire sur lui-même, Gilbert fronça le sourcil.

XXIX

Henriette debout, très pâle, secouée par un frisson nerveux, avait écouté parler son mari.

Elle attendait pour lui adresser la parole qu'il eût terminé la petite scène de surprise qu'il jouait avec son talent habituel de comédien émérite.

Enfin, d'un ton glacial elle dit :

—Si mon cousin Raoul d'Areynes, et mon notaire, qui est en même temps mon ami dévoué, sont ici, ce n'est point le hasard qui les y a conduits . . . Sur mes prières instantes ils ont bien voulu se rendre, ce soir, auprès de moi. Si je vous ai fait appeler, c'est afin que vous puissiez vous y rencontrer avec eux, mais vous ne paraissez pas soupçonner le motif très sérieux de cette réunion . . .

—Expliquez-le-moi donc, ma chère Henriette . . . interrompit Gilbert d'un ton qui tâchait d'être ironique.

—C'est ce que je vais faire . . . J'ai voulu, en présence de ces messieurs dont j'ai sollicité les conseils, vous dévoiler ma pensée tout entière et vous exprimer mes volontés auxquelles, à l'avenir, il faudra vous soumettre.

En entendant cette déclaration, en si complet désaccord avec le caractère doux et faible d'Henriette et avec ses habitudes de soumission passive, en voyant cette attitude décidée, Gilbert comprit qu'il s'agissait de quelque chose de très grave.

Mais il avait si souvent mis à néant ces timides tentatives de résistance qu'il ne regarda point du tout comme perdue d'avance la partie qu'il allait entamer.

—Ah ça ! mais, savez-vous bien que je n'en puis croire mes oreilles ! s'écria-t-il avec un semblant de dignité blessée. Vous allez me dieter des volontés auxquelles je devrai me soumettre ! . . . Que signifie ce ton, et surtout que signifient ces paroles comminatoires dont je cherche en vain le motif ? . . .

—C'est que vous cherchez mal ! répliqua Mme Rollin. Ces paroles sont le résultat de votre conduite . . . Depuis longtemps, depuis bien longtemps j'aurais dû prendre vis-à-vis de vous l'attitude qui vous semble choquante aujourd'hui ! Si j'avais eu le courage d'agir ainsi, je n'aurais pas tant souffert, pas tant pleuré, et je vous aurais peut-être empêché de descendre aussi bas que vous êtes descendu ! . . .

Gilbert sentit la colère s'emparer de lui.

Il eut cependant la force de se contenir et dit d'un ton sec et méprisant :

—Je ne sais où je suis descendu, mais j'ignorais qu'une femme de notre monde pût descendre assez bas pour faire à son mari, devant témoins, une scène de ménage ! . . . Si ces messieurs vous ont donné le conseil d'agir ainsi, je ne leur en fais pas compliment ! Vous trouverez bon que je me retire, vous laissant comploter avec des gens

qui sont des étrangers pour moi et n'ont par conséquent, en aucune façon, le droit de se mêler de mes affaires . . .

Ni l'abbé d'Areynes, ni le notaire ne dirent un mot et ne firent un mouvement.

Gilbert se dirigeait vers la porte.

Henriette l'arrêta d'un geste impérieux.

Elle restait calme, mais elle avait la tête haute et les yeux pleins d'éclairs.

—Vous ne sortirez pas, monsieur Rollin, et vous m'écoutez ! dit-elle avec un accent impératif. Vous ne vous déroberez pas à ce qu'il vous plaît d'appeler une scène de ménage, pour aller retrouver un autre intérieur plus complaisant, à l'hôtel de la rue de Prony, chez Mlle Octavie.

Malgré son formidable aplomb, Gilbert fut un instant désarçonné. Henriette savait tout.

La situation pour lui devenait plus critique qu'il ne l'avait supposé.

—Vous voyez bien, monsieur, qu'il est temps d'en finir ! poursuivit Mme Rollin, il en est temps pour votre honneur, pour le mien, pour l'avenir de ma fille !! Connaissez-vous le chiffre de vos dettes, monsieur ?

—Ce chiffre ne regarde que moi ! répondit Gilbert avec hauteur.

—Cela me regarde aussi, monsieur, puisque les gens que vous ne payez pas viennent me réclamer de l'argent, à moi, supposant que, pour la dignité de mon nom et pour vous tirer du borborygme où vous vous enlisez, je vous aiderai de mes ressources . . .

—C'est votre devoir de le faire . . . hasarda Gilbert, la femme se doit à son mari . . .

Henriette croisa les bras sur sa poitrine. Son visage si doux prit une expression souverainement méprisante et elle s'écria :

—Mes ressources !! où sont-elles, monsieur ? Depuis dix-sept ans, en vertu d'un pouvoir que j'ai eu l'inconcevable folie de vous donner, vous avez touché chez mon notaire la somme énorme de plus de trois millions . . . Cette somme vous l'avez dévorée et elle n'a même pas été suffisante pour faire face à vos prodigalités !! Eh bien ! on m'a dévoilé votre conduite indigne ! On m'a montré l'abîme de boue dans lequel vous allez vous engouffrer ! . . . Eh bien ! cela ne sera pas !! Je ne le veux pas, non pour vous, mais pour moi qui, par malheur, porte votre nom ! . . . Votre passif s'élève à près d'un demi-million . . . C'est le comble de la honte ! . . .

—Si ce passif vous humilie, payez-le ! dit Gilbert, redevenant ironique.

—Je l'aurais voulu pour éviter les poursuites ignominieuses des créanciers, pour éviter que les huissiers inondent cet hôtel de leurs papiers timbrés . . . Je ne le peux pas, vous le savez bien ! . . . Comment le pourrais-je ? Est-ce que j'ai quelque chose à moi ? Est-ce que l'argent qui devait entrer dans cette maison ne coule pas dans les mains de la fille Octavie ?

Gilbert salua :

—Peste ! comme vous êtes renseignée, ma chère ! s'écria-t-il avec un éclat de rire forcé. Ah ! votre police est bien faite ! On voit tout de suite qu'au nombre de vos mouchards vous avez des gens de loi et des gens d'église fort experts en matière d'espionnage ! . . .

L'abbé d'Areynes se leva brusquement de son siège en même temps que le notaire.

Il s'approcha du mari de sa cousine, très calme en apparence, mais un peu pâle, et, d'une voix sifflante, il lui dit, les yeux dans les yeux :

—Vous devenez agressif, M. Rollin, et je me vois dans la nécessité non de me défendre, mais de vous répondre . . . Les gens d'église dont, plus que tout autre, vous connaissez le dévouement, la pitié et le pardon, ne sont pas faits pour le métier que votre audace leur prête, ne sont pas experts en la matière dont parle votre insolence. Ils peuvent se révolter en voyant les crimes qui se commettent autour d'eux, et s'ils peuvent en prévenir d'autres ils le font, c'est leur devoir ! Mais c'est tout haut qu'ils parlent et devant tous qu'ils agissent . . . Les gens d'église somme moi accompagnent au pied de l'échafaud les criminels que la Cour d'assises y envoie et les préparent de leur mieux à paraître devant Dieu . . . Là se bornent leurs relations avec la justice et la police . . . Je vous l'apprends, puisque vous paraissez ne pas le savoir . . .

—Je n'ai que faire de vos leçons ! s'écria Gilbert complètement hors de lui, je suis chez moi, et je vous prie de vous retirer !

—Vous vous trompez, monsieur ! . . . interrompit Henriette parlant avec violence pour la première fois de sa vie. Vous n'êtes point chez vous, vous êtes chez moi, et vous n'avez qu'à vous incliner devant les amis que je reçois !

—M. Rollin a lancé tout à l'heure à mon adresse une épigramme qu'il croyait méchante . . . dit à son tour le notaire, je pourrais répondre, mais à quoi bon, cette épigramme ne valant que mon dédain ? j'ai fait ce que je devais faire, comme toujours, et je m'en vante !

Gilbert avait repris son sang-froid.

—Vous avez outrepassé vos droits, répliqua-t-il.

—En quoi, je vous prie ?

—L'étude d'un notaire doit être ce qu'est le confessionnal pour le prêtre... Aucun secret ne doit en sortir... quand il s'agit d'un client de cette étude !...

—Vous n'êtes pas un client pour moi, monsieur ! répliqua le notaire. Je ne vous connais que comme fondé de pouvoir de madame Rollin pour toucher certaines sommes, je ne suis donc engagé envers vous à aucune discrétion... Appelé à administrer la fortune inaliénable du feu comte Emmanuel d'Areynes, dont la nièce est usufruitière, usufruit (soit dit entre parenthèses), au sujet duquel elle ne vous dois aucun compte, j'ai non-seulement le mandat de veiller sur cette fortune et sur ses revenus, mais le droit de me préoccuper de l'emploi de ces revenus... J'ai besoin de savoir si celui à qui je les paye les remet fidèlement à leur légitime propriétaire... Je m'en suis enquis et j'ai reconnu que j'avais grandement raison de douter qu'il en fût ainsi... Mon seul tort a été d'attendre trop longtemps pour démasquer le mandataire infidèle et pour prévenir Mme Rollin du péril que vos dépradations insensées faisaient courir à l'honneur du nom qu'elle porte, et par conséquent à l'avenir de sa fille... Je lui ai conseillé de vous arrêter, par tous les moyens possibles, sur le chemin que vous suivez et à l'extrémité duquel vous devez fatalement trouver un tribunal et des juges. Oh ! je suis brutal, je le sais bien, mais, de cette brutalité, un honnête homme ne se blesserait pas !

Gilbert Rollin était livide.

Cependant, il ne se laissa pas démonter et, se tournant vers Henriette, il lui dit d'un air moqueur :

—Monsieur le notaire vient de parler de tribunal... C'est en police correctionnelle que vous m'avez cité, madame, en m'appelant chez vous... On me juge !

—Selon vos actes.

—Seul j'en suis responsable et je ne permets à personne de les discuter !...

—Pas même à moi ?

—Pas même à vous ! répondit insolemment Gilbert.

—Eh bien ! ce droit je le prends ! poursuivit Henriette, et j'y joins celui d'y mettre un terme ! A partir d'aujourd'hui je révoque le pouvoir que je vous avais donné. C'est moi désormais qui toucherai les revenus de l'usufruit et qui en déterminerai l'emploi ! Ce n'est plus moi qui paierai votre luxe. Vous avez des dettes, vendez vos écuries de dressage et d'entraînement, vendez vos chevaux et payez vos dettes avec le produit des ventes ! Vous serez un gentleman moins brillant, mais vous pourrez peut-être redevenir un homme honorable !... En dehors des frais exigés par un train de maison que je compte réduire beaucoup, je vous servirai douze mille livres de rentes que vous toucherez par douzièmes chez notre notaire jusqu'à la majorité, ou jusqu'au mariage de Marie-Blanche... Ce sera elle, alors, selon les dispositions testamentaires de mon oncle, qui nous paiera ces douze mille francs dont il faudra bien nous contenter ! D'ici là j'aurai trouvé moyen de faire quelques économies dont vous me saurez gré dans l'avenir... Telle est ma volonté !

—Votre volonté n'est pas la mienne ! répliqua Gilbert.

—Vous refusez de payer vos dettes ?

—Je refuse de vendre quoi que ce soit pour cela.

—Mais quel homme êtes-vous donc ?

—Un homme qui ne cédera jamais devant les menaces !

—Faut-il vous prier ? Vous supplier ?... dans l'intérêt de notre enfant je n'humilierai jusqu'à le faire...

—Il faut tout simplement quitter un ton comminatoire qui vous rend ridicule, et ne rien changer à notre situation présente...

—Ah ! comme mon pauvre oncle avait raison de vous mépriser et de vous haïr ! s'écria Henriette avec dégoût, et comme j'ai honte, moi, de vous avoir aimée !

L'abbé d'Areynes s'avança vers le mari de sa cousine.

—Monsieur Gilbert Rollin, lui dit-il, depuis dix-sept ans bientôt, je vis par mes fonctions au milieu de l'écume de la société. Eh bien ! parmi ces misérables de toute sorte, parmi ces voleurs, parmi ces assassins, dont j'ai accompagné quelques-uns jusqu'au pied de la guillotine, j'ai rencontré des cœurs moins pourris que le vôtre !

—Retournez parmi vos ouailles, monsieur l'abbé, répliqua Gilbert ironiquement. Votre place est parmi ces braves cœurs et non dans cette maison où je compte bien ne plus vous rencontrer !

—Je n'y remettrai pas les pieds, monsieur !

—Il me reste alors à vous dire adieu...

—Non pas adieu, mais au revoir, car nous nous reverrons !

—Je ne crois pas !

—Et, moi, j'en suis sûr !

—Où donc ?

—A la Roquette.

Gilbert sentit un petit frisson passer sur sa chair, mais il n'en laissa rien paraître.

—Grand merci de la prédiction, monsieur l'aumônier ! fit-il en ricanant, avec un haussement d'épaules. Je vous cède la place ! Je reviendrai, s'il me plaît de revenir, quand la confession sera finie.

Et, tournant sur ses talons, il sortit en sifflant un air d'opérette. Henriette, suffoquée, la gorge pleine de sanglots, s'affaissa sur un siège en balbutiant :

—Ah ! le misérable !... le misérable !...

—Du courage, madame ! dit le notaire, il vous en faut beaucoup, mais songez à l'avenir !... Songez à votre fille !...

—Et surtout, chère cousine, ajouta l'abbé d'Areynes, ne faiblissez pas ! Cet homme est indigne de toute pitié !...

Henriette se releva, ranimée par ces deux voix amies.

—Soyez sans crainte, répondit-elle, vous n'avez aucune faiblesse à redouter de ma part. Je serai forte, je sens bien qu'il le faut, mais tu ne m'abandonneras pas, Raoul...

—Remettre les pieds dans cette maison dont ton mari vient de m'interdire l'entrée m'est impossible... Je n'y reviendrai donc pas, tant qu'il y sera lui-même... Seulement Marie-Blanche et toi vous connaissez le chemin de ma demeure... c'est là que nous nous réunirons aussi souvent que tu le voudras...

—Souvenez-vous, madame, dit à son tour le notaire, que je serai là, toujours, pour veiller sur vos intérêts et pour les défendre...

—Merci... Merci de tout mon cœur... Je compte sur vous.

—De la scène si pénible à laquelle nous venons d'assister ressort pour moi quelque chose d'heureux...

—Quoi donc ?

—La certitude que M. Rollin ignore absolument qu'il existe un cas de nullité dans le testament du comte d'Areynes, sans cela, dans sa colère, il nous eût menacés. De ce côté, soyez donc sans crainte, et, encore une fois, ne faiblissez pas !

—Je ne faiblirai pas !

Il était près de minuit quand l'abbé d'Areynes et le notaire quittèrent l'hôtel de la rue de Vaugirard.

XXX

Gilbert Rollin avait bravement, ou plutôt effrontément tenu tête au formidable orage qui venait de gronder sur sa tête.

Tout à tour hautain, mordant, dédaigneux, insolent, selon qu'il avait trouvé bon de se montrer sous l'un ou l'autre de ces aspects, il était resté maître de lui au point de garder son sang-froid et de ne pas s'abandonner à la colère folle qui s'emparait de lui.

Il n'en était pas moins très perplexe et singulièrement inquiet. Certains côtés de son existence qu'il croyait ignorés d'Henriette, habituée par lui à vivre à peu près en recluse, se trouvaient dévoilés.

On connaissait toutes ses folies, même les moins pardonnables aux yeux d'une femme.

Il se sentait profondément atteint.

Soutenue par les conseils énergiques de l'abbé d'Areynes et du notaire, Mme Rollin serait à coup sûr sans faiblesse et ne reculerait point sur ses résolutions si catégoriquement exprimées.

En rentrant dans son appartement, il avait le système nerveux surexcité à outrance.

Il se soulagea en s'abandonnant à un accès de fureur voisin de la folie.

Tout ce qui se trouvait à portée de sa main fut brisé.

Après cette crise, le calme revint.

Il envisagea froidement la situation qui allait lui être faite par sa femme si, comme cela semblait probable, elle ne désarmait pas.

Douze mille francs par an !

Quelle dérision !

Depuis dix-sept ans, il s'était habitué à dépenser chaque mois beaucoup plus que cette somme.

Quel parti prendre ?

Vendrait-il ses écuries de courses pour payer ses dettes ainsi qu'on le lui avait conseillé, ou plutôt ordonné ?

Rentrerait-il enfin dans la vie de famille, cette vie calme et monotone dont la seule pensée l'écœurait ? Aurait-il enfin le courage d'abandonner les plaisirs bruyants qu'il adorait, pour se jeter la tête la première et se noyer dans un océan d'ennui ?

Assurément non, ce courage, il ne l'aurait pas ?

Et pourtant ?

La libre disposition de l'usufruit d'Henriette lui échappait, comment s'y prendrait-il pour continuer à faire face à ses dépenses folles, et pour se débarrasser d'un passif écrasant ?

Malgré quelques succès, ses chevaux de courses lui coûtaient plus qu'ils ne rapportaient, il ne pouvait donc compter sur eux comme sur une ressource sérieuse.

Le misérable eut alors une pensée digne de lui.

—Si Henriette mourait, se dit-il, Marie-Blanche restée seule serait à ma merci, et par elle je pourrais continuer à mener la grande vie ! Henriette morte, ce notaire ne pourrait rien contre moi ! Tuteur légal, j'aurais le droit de toucher sans contrôle les revenus de ma fille... une insouciant enfant qui laisserait faire...

L'APPAREIL TARBOX

— POUR LES —

DESSUS D'OREILLER

C'est l'appareil le plus ingénieux pour maintenir les dessus d'oreiller en place. Possède le **Triple Avantage** de s'adapter à toutes les couchettes, de ne point froisser ni même plier le dessus.

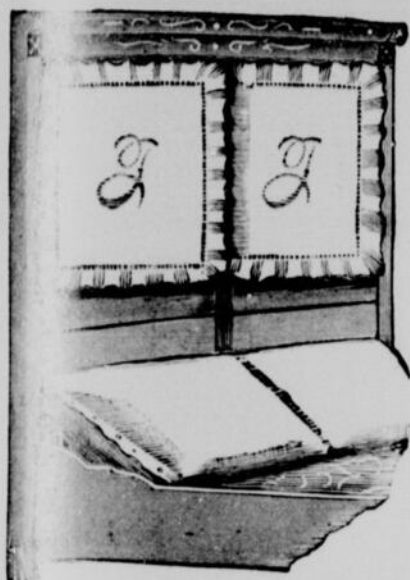
Prix seulement 75 cts
Perfection et satisfaction garantie.

J. H. MARCIL

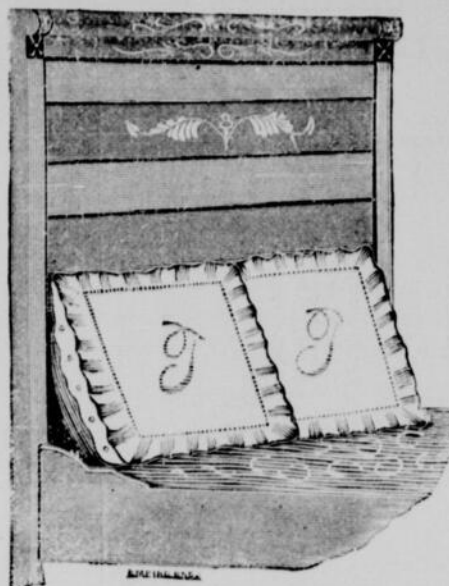
AGENT POUR LA PROVINCE

1941, rue Notre-Dame, Montréal

En face de la rue Dupré. Agents demandés.



L'appareil monté pour la nuit



Dessus d'oreiller en place

CHOSSES ET AUTRES

—On compte 24,000 Canadien-Français à Fall-River, Mass.

Horoscope.—Ceux qui naissent pendant le mois de décembre sont d'un tempérament vaillant et débonnaire, susceptible et colére, mais très discrets. Ils ont l'esprit intelligent et subtil et la figure assez agréable.

Température du mois de décembre.—Du 1^{er} au 9, nous aurons quelques coups de vent et de neige durant ces jours; du 9 au 16, température froide et changeante durant ces jours de temps; du 16 au 24, vent très fort du nord-ouest, suivi d'une tempête de neige dans la province de Québec; du 24 à la fin de l'année, nous aurons de belles journées.

—La troupe de vaudeville de Weber et Felds est au Royal cette semaine. Qu'il nous suffise de dire qu'avec cette troupe jouent les frères Meers qui offrent \$10,000 quiconque les imitera dans leurs sauts périlleux sur le fil de fer. Sam Bernard, Lizzie Aymond, les sœurs Burt, les Fansons, tous bien connus, forment partie de la troupe.

Cela deviendra une gageure. La *Nouvelle Revue* dans la lutte qu'elle soutient contre les publications ou plus âgées ou plus jeunes s'efforce loyalement de les surpasser. Qu'on juge par le sommaire suivant de son numéro du 15 novembre: P. J. Proudhon, Napoléon 1^{er} (2e partie); Capitaine Gilbert (3-4), Les dessous de la loi militaire allemande, André Lebon, L'esprit public en France; Baron de Ring, La Principauté de Monaco; Paul Adam, Les oeuvres nouvelles; Guile Verhaeren, Le conflit des arts classiques; Léon Daudet, Le Voyage de Shakespeare; Mustafa Kamel, Une alliance qui impose; Mme Juliette Adam, Lettres sur la politique extérieure.

DERNIER MODÈLE DE LA MAISON



LEOTY
8, Place de la Madeleine,
PARIS

Les Célèbres
Corsets
LEOTY

Parfaitement modelés. Hygiéniques et d'une coupe unique, sont adoptés par toutes les élégantes.

On peut se les procurer directement à Paris.
Les Dames sont priées d'écrire à M^{me} LEOTY ou de venir chez elle, 8, place de la Madeleine.



FAUSSES DENTS SANS PALAIS

Couronnes en or ou en porcelaine posées sur de vieilles racines.
Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux.
Dents extraites sans douleur chez

J. G. A. GENDREAU, Dentiste,
20, rue St-Laurent, Montréal.
Tél. Bell 2848.

J. EMILE VANNIER

(Ancien élève de l'école Polytechnique)
INGÉNIEUR CIVIL, ARPENTEUR
187, RUE SAINT JACQUES
ROYAL BUILDING MONTRÉAL

PAPIER FAYARD ET BLAYN

GUÉRIT RHUMES
Irritat de Poitrine, Influenza, Douleurs
Rhumatismes, Blessures, Plaies
Topique local, contre CORS, ŒILS-DE-PERDRIX.— 1 f. t. Pharmacie

V. ROY & L. Z. GAUTHIER

Architectes et Évaluateurs
162—RUE SAINT JACQUES—162
(BLOC BARRON)
VICTOR ROY L. Z. GAUTHIER
TÉLÉPHONE No 2113

PURGATIFS * DEPURATIFS ANTISEPTIQUES

Leur Succès s'affirme depuis près d'un siècle



CONTRE LES
ENGORGEMENTS D'INTESTINS
(Constipation, Migraine, Congestions, etc.)



Très contrefaits et imités sous d'autres noms.
Exiger l'Étiquette ci-jointe en 4 COULEURS
Notice dans chaque boîte. DANS TOUTES LES PHARMACIES.

POUDRE

— POUR —

LIQUEUR DE COMTE

Préparation Hygiénique, Digestive et Fortifiante

Remplaçant avantageusement les liqueurs de la Chartreuse et de la Trappistine.

Une boîte de cette poudre suffit pour faire deux chopines et quart de liqueur.
Direction dans chaque boîte.
Prix : 25c la boîte.

Dans toutes les bonnes pharmacies ou envoyé franco sur réception du prix par les agents

LA PHARMACIE NATIONALE
216, SAINT-LAURENT
MONTRÉAL

ACADEMIE DE COUPE

DE DAME A. CHAREST

Pour costumes de dames et d'enfants. Ce système, simple et sûr, évite l'ajustement; en deux heures de leçon, toute dame peut apprendre à tailler à perfection ses manteaux et robes. Nous avons aussi un système pour les jupes qui nous permet de tailler une robe princesse ou un manteau long en aussi peu de temps qu'un corsage uni. Nous enseignons aussi à tailler le corsage de robe sans couture, et toutes sortes de collets. Nous invitons très respectueusement les dames et demoiselles à venir visiter ce nouveau système que nous garantissons sous tout rapport et qui est le moins dispendieux qui soit encore connu.

MME A. CHAREST, 79, St-Denis.

En vente dans toutes les bonnes pharmacies.

Le VIN à l'EXTRAIT de FOIE de MORUE

PRÉPARÉ PAR

M. CHEVRIER

Pharmacien de 1^{re} Classe, à Paris
possède à la fois les principes actifs de l'**HUILE de FOIE de MORUE** et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques. — Il est précieux pour les personnes dont l'estomac ne peut pas supporter les substances grasses. Son effet, comme celui de l'**HUILE de FOIE de MORUE**, est souverain

CONTRE :
la **SCROFULE**, le **RACHITISME**,
l'**ANÉMIE**, la **CHLOROSE**,
la **BRONCHITE** et toutes les **MALADIES DE POITRINE**.

EXIGER LA SIGNATURE : CHEVRIER

Pureté du Teint
Étendu d'eau le
LAIT ANTÉPHELIQUE
ou Lait Candès
Dépuratif, Tonique, Désinfectant, assainit la Peau.
Pimples, Boutons, Eruptions, etc., conservent la fraîcheur du visage claire et unie. — A l'état pur, il nettoie, on le sait, Masques et Taches de rousseur.
II date de 1849
84 St-Denis, 16

VIN DE VIAL
PHOSPHATE DE CHAUX, VIANDÉ ET QUINA
Tonique puissant pour guérir :
ANÉMIE, CHLOROSE, PHTHISIE
ÉPUISEMENT NERVEUX
Aliment indispensable dans les **CHOISSANCES DIFFICILES**,
Longues convalescences et tout état de langueur caractérisé par la perte de l'appétit et des forces.
J. VIAL, - Chimiste, - Lyon, France.
ÉCHANTILLONS GRATUITS ENVOYÉS AUX MÉDECINS
S'adresser à **C. ALFRED CHOUILLON**,
Agent Général pour le Canada, **MONTRÉAL**.

ANNONCE IMPORTANTE DE
John Murphy & Cie

DEPARTEMENT

ETOFFES

MANTEAUX

Nous avons un grand choix et offrons les meilleures valeurs possibles

Drap-étoffe pour gilets, une bonne qualité, tout laine, seulement \$1.50.

Drap-serge cheviot, très pesant, en bleu-marin, bleu, gris, mélangé, depuis \$1.10, en gris foncé \$1.25, bleu-marin et brun, \$1.50.

Etoffes pour manteaux d'enfants, couleurs pâles, crème, cardinal, drab et grenat, depuis \$1.35 la verge.

Etoffes pesantes de fantaisie, qualité très fine, pour manteaux d'enfants, couleur drab pâle et foncé, nouveau bleu et cardinal à \$3.

Etoffes, imitation de mouton, couleur noir, brun, bleu-marin et gris. Imitation d'Astrakan, sealette en soie pour manteaux, qualité supérieure, garanties ne pas se détériorer lorsqu'elles sont exposées à la pluie.

Peluche brune pour manteaux, depuis \$24.

John Murphy & Cie
2343 Rue Sainte-Catherine
Coin de la rue Metcalfe

Conditions : au comptant et un seul prix
TÉLÉPHONE 3833

MAISON FONDÉE EN 1852

C. LAVALLÉE

(SUCCESSEUR DE A. LAVALLÉE)

Importateur d'instruments de musique de toute espèce ; réparations de toutes sortes exécutées à très bref délai. Toujours en stock des instruments pour orchestre et famille à des prix très réduits. Violons faits à ordre.

35, COTE S T-LAMBERT
MONTREAL

TROIS CHOSES

Jouent un rôle important dans la vie de l'homme : le sang, l'humeur et la matière fécale.

Si cette matière en s'évacuant n'entraîne pas l'humeur, cette dernière arrête la circulation du sang, qui alors ne remplit plus ses fonctions, et peut en se fixant sur certaines parties du corps, y causer de graves désordres.

Ce sont d'abord des maux de tête, de gorge, de cœur, d'estomac, d'intestins, si le sang se porte vers ces parties.

Sachez bien que tous ces maux pourraient être prévenus par un moyen facile. Il s'agit seulement de prendre ma tisane purgative. Ce corps étant bien purgé, bien nettoyé à l'intérieur, le sang y circule sans obstacles. Les humeurs étant bien évacuées, tout l'organisme se ressent de cette bonne situation : l'appétit revient, la digestion se fait bien, un sommeil réparateur ramène les forces.

C'est ainsi que l'homme pourra se livrer avec plaisir au travail et vivre heureux dans sa famille. Prix : \$1 la bouteille.

Consultations Gratuites

E. BRABANT

HERBORISTE

2242, Rue Notre-Dame, Montréal

PRODUITS DE LA

GRANDE CHARTREUSE

LIQUEURS, ELIXIR ET SPECIFIQUE DENTIFRICE.

Les consommateurs des produits authentiques de la "GRANDE CHARTREUSE" doivent exiger sur chaque bouteille le passe-partout ci-dessous signé par le Révérend Père Procureur L. Garnier :

POUR EVITER TOUTE CONTREFACON OU IMITATION, EXIGER SUR CHAQUE BOUTEILLE LE PASSE-PARTOUT CI-DESSOUS


Seuls Agents et Fondés de pouvoirs de la GRANDE-CHARTREUSE

AU CANADA

LA COMPAGNIE D'APPROVISIONNEMENTS

ALIMENTAIRES

de MONTREAL (limitée).



LA SOCIETE ARTISTIQUE CANADIENNE

Fondée dans le but de répandre et de développer le goût de la musique et d'encourager les artistes

(Incorporé par Lettres Patentes, le 24 Décembre 1894)

Capital Action - - - - - \$50,000

Bureaux : 210, rue St - Laurent

TEL. BELL 7216

2851 Prix d'une valeur totale de \$5,800.00 seront distribués tous les mercredis

| | |
|-----------|------------|
| 1 PRIX DE | \$1,000.00 |
| 1 " " " | 400.00 |
| 1 " " " | 150.00 |

Et une foule d'autres prix variant de \$50.00 à \$1.00.

PRIX DU BILLET - - - - - 10 CENTS

Nous expédions nos billets dans toutes les parties du pays, sur réception du prix et de 3c en timbres pour frais de port.

HOPITAL PRIVE DU DR GADBOIS

238 et 242 Rue Cadieux

Près de la rue Ste-Catherine

Fondée en 1886 par le Dr J. P. Gadbois, ex-médecin surintendant de l'Institut Murphy. Traitement rapide de l'ivresse, délire, etc. Traitement radical des habitudes d'intempérance, morphomanie, etc., par la méthode du Gold Cure.

MESDAMES

Toutes les dames élégantes Emploient.

" CREME LA SIMON "



Mme ADELINA PATTI dit : " Elle est sans pareille. "

Elle blanchit, tonifie et donne à la peau un délicieux parfum

Elle guérit en une nuit les Boutons Gercures Engelures

J. SIMON, PARIS

Agent général pour le Canada :

C. ALFRED CHOUILLOU, Montréal

J. B. C. TRESTLER L.C.D.

Chirurgien - Dentiste

200 RUE ST - DENIS

Au-dessus de la phar. Baridon

Extraction de dent sans douleur par le chloroforme, l'éther, le protoxide d'azote, ou la chlorure d'éthyle. Dents posées sans palais ou sur monture en or, aluminium, vulcanite ou cellulose. Obturation en or, argent, platine, porcelaine. Couronne en or.

GEORGE VIOLETTI

Seul fabricant de Harpes au Canada. Spécialité : Réparations d'instruments en cuivre et bois. Argentures, dorures, etc.

No 11 1/2 RUE GOSFORD

MONTREAL

Laprie & Laveigne

PHOTOGRAPHES

360 RUE ST DENIS

PHOTOGRAPHIES DE TOUS GENRES

PORTRAITS A L'HUILE, AU CRAYON, PASTEL, ETC, ETC.

TELEPHONE 7383

AUX DAMES

ACADEMIE FONDER EN 1891

Notre nouveau corsage sans couture est une des merveilles du jour. L'ajustement est parfait sans être obligé d'essayer. Les cours comprendront le Dessin des Patrona, la Coupe, l'Assemblage, l'Essuyage, la Rectification, les Garnitures du Corsage, la Jupette, le Manteau, le Dolman, etc., etc.

ACADEMIE, 88 RUE ST DENIS Mont. réal. Téléphone 6057.

Mme E. L. ETHIER, Principale.

DENTISTE

Nouveaux procédés américains pour plombage de dents, en porcelaine et en verre, plus résistante que le ciment, fixant parfaitement la dent.



Nouveau métal pour palais, extra léger. Nouveau procédé pour plomber et extraire les dents sans douleur.

A. S. BROUSSEAU, L.D.S.

No 7, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

La Nouvelle Revue

10, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

| | | | |
|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| 11 mois | 1 an | 1 an | 1 an |
| 50 ^{fr} | 20 ^{fr} | 14 ^{fr} | 14 ^{fr} |
| Paris et Environs | 56 | 33 | 33 |
| Étranger | 64 | 32 | 32 |

On s'abonne sans frais, en envoyant le montant de la somme en mandat postal, en chèque, en mandat de poste, en espèces, en timbres-poste, en coupons de la Revue, en coupons de la Revue, en coupons de la Revue, en coupons de la Revue.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

La plus intéressante des revues parisiennes

ABONNEMENT, \$6.00 PAR AN - 3 Mois, \$3.00

La Revue Hebdomadaire publie la première après l'apparition en volume, les romans des principaux écrivains de ce temps, notamment Paul Bourget, François Coppée, G. Daudet, etc. S'adresser à la LIBRAIRIE MICHIGNY 126 W. 25th street, New-York, ou à la succursale, 1908 Notre-Dame, Montréal. G. Hurd gerant.

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, COPYRIGHTS.

CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to MUNN & CO., who have had nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of information concerning Patents and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the Scientific American, and thus are brought widely before the public without cost to the inventor. This splendid publication is the largest circulation of any scientific work in the world. \$3 a year. Sample copies sent free.

Building Edition, monthly, \$3.00 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in colors, and photographs of the latest designs and secure contracts. Address MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.